

SOMMAIRE

11/1 – Installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux	12
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2010	14
11/2 – Mise à jour du tableau des Adjoints au Maire.....	16
11/3 – Reprise en régie du conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc.....	19
11/4 – Modification du tableau des effectifs suite à la reprise de l'activité du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc	29
11/5 – Fixation du régime indemnitaire des agents relevant de la filière culturelle – secteur enseignement artistique	31
11/6 – Création d'une vacation au sein du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc.....	32
11/7 - Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc : fixation des tarifs d'inscription, de location d'instrument et location de la salle Bach.....	32
11/8 – Règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc.....	34
11/9 – Exercice 2011 – Subvention exceptionnelle allouée en faveur de l'association Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc	34
11/10 – Contrat pour la réalisation d'une sculpture sur le thème d'une femme en tenue de travail à la manière italienne, au sein de la future résidence « la Petite Italie »	35
11/11 – Convention avec l'opérateur Orange pour l'installation d'un relais de téléphone mobile sur l'immeuble de l'Hôtel de Ville.....	40
11/12 – Organisation du recensement général de la population – Fixation de la rémunération des agents recenseurs	40
11/13 – Approbation de la convention de partenariat AVE Aide aux Vacances Enfants à passer avec la CAF du Val-de-Marne.....	41

11/14 – Avenant n°2 à la délégation de service public de la restauration collective avec la Société Avenance Enseignement et Santé	41
11/15 – Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne 2010-2013.....	41
11/16 - Convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours	41
11/17 - Convention avec le Centre de Secourisme de Nogent, Le Perreux, Bry pour la mise à place d'un dispositif prévisionnel de secours	42
11/18 – Conditions de participation aux sorties et voyages organisés par la Ville pour les seniors nogentais	42
11/20 – Modification de la délibération 10/201 relative à la modification du règlement intérieur du Centre Nogentais d'Initiative Sportive (CNIS)	42
11/21 – Reconduction des stages de secourisme pour adolescents et fixation de la participation des familles.	43
11/19 – Fixation des tarifs de partenariat événementiel	44
11/22 – Création d'un comité d'éthique pour le suivi de l'exploitation du réseau vidéo protection	44
11/23 – Remplacement de deux délégués de la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.....	50
11/24 – Adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération EST-ENSEMBLE	56
11/25 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	57

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 27 janvier 2011

-----.

(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Bonsoir. Nous allons ouvrir notre séance.

Comme vous devez vous y attendre, la séance que nous avons ce soir est la première après la disparition de nos collègues Christian MAUDRY et Jean-Luc MORETTI. Je vous demanderai avant d'ouvrir cette séance, quelques instants de silence s'il vous plaît.

(L'assemblée communale observe une minute de silence à la mémoire de M. MAUDRY et M. MORETTI)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vais procéder à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

M. le Maire.- Je vous propose comme secrétaire de séance Mme MARTINEAU, si elle en est d'accord.

Et comme modérateur, M. DELLMANN.

En ouvrant la séance, nous avons deux communications que j'ai considérées comme suffisamment importantes et d'actualité pour que nous vous les présentions. La première est une communication de Mme LETOUZEY concernant l'action de cette année sur "prévention, tabac, drogue". Je pense qu'il était nécessaire que nous fassions un point sur ce dossier, avec bien sûr une raison complémentaire puisque c'était notre collègue M. MORETTI qui les avait conduites depuis 2003.

Mme LETOUZEY.- Merci Monsieur le Maire. Bonjour mes chers collègues. Effectivement, cette communication concerne la prévention contre le tabac et les drogues.

(Lecture) Le service sport-jeunesse organise des actions de prévention des conduites à risques et des addictions. Il défend une conception de la prévention orientée sur l'épanouissement de l'enfant, le développement du jeune citoyen, intégrant l'apprentissage de l'autonomie de chaque individu en relation avec la collectivité. Les actions de prévention concernent essentiellement des actions d'éducation à la santé au travers du sport en école primaire, et du renforcement des facteurs de protection propre à chaque individu au collège. C'est par le biais de l'opération "drogue, tabac, j'en veux pas", créée par le Professeur MORETTI, conduite en CM1 et CM2 depuis 2003, voire fin 2002, que, chaque année, environ 420 élèves des écoles primaires bénéficient de trois séances de sport avec une association sportive nogentaise, différente chaque année. Citons en 2010, l'athlétisme. Et cette année 2011, le karaté a été retenu. En classe, l'intervention d'un médecin apporte à l'enseignement un regard extérieur qui permet de confronter les connaissances acquises en classe sur l'appareil cardio-respiratoire avec les témoignages d'enfants sur la vie au sein de leur famille. L'expression de crainte du type a été relevée depuis 2003 et très souvent verbalisée, ce que me disait encore Dominique TRABET tout à l'heure au collège : va-t-on m'obliger à fumer ? Pour les collégiens, le service sport-jeunesse préconise le développement d'une culture de la prévention à travers la transmission d'un savoir. Passer du savoir-faire au savoir faire nous semble indispensable, tout en favorisant l'adoption d'attitudes de protection de soi et des autres, face à des risques bien définis.

C'est pourquoi, avec l'aide d'un comédien et cinéaste professionnel, un atelier théâtre-cinéma servira de lien entre le collège et le Pôle Jeunesse. A l'occasion d'une intervention au collège pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, classes volontaires, une approche documentaire de recueil de témoignages et d'échanges sur les conduites à risques servira de mémoire à une situation de dialogue, conduite par d'autres intervenants qualifiés, notamment les infirmières scolaires et le Professeur LAGRUE, auteur d'ouvrages spécialisés comme "Parents, alerte au tabac et au cannabis". A noter que le professeur LAGRUE a accepté de suivre et de parrainer la campagne 2011-2012. Nous l'en remercions tous et moi particulièrement, car j'ai été son élève. De plus, un atelier créatif théâtre et cinéma sera l'occasion, le mercredi après-midi, pour les 4^{ème} au Pôle Jeunesse d'aborder en dédramatisant, la création de messages vidéo, de prévention dans lesquels l'humour aura sa place, notamment par la conception de fausses publicités. Les vidéos seront diffusées aux CM1 et aux CM2. Notez bien la date, ce sera le 17 mai à la Scène Watteau, lors

d'une cérémonie scolaire que nous voulons festive. D'autres exploitations pourront suivre, bien entendu.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire.- Merci. Pérenniser ce type d'action est très important. Le nombre d'élèves qui sont passés dans cette salle au fil des années, est très important. Vous avez remarqué que, chaque année, 400 élèves du primaire bénéficient de trois séances pour ce type d'action. Nous aurons l'occasion d'en reparler au fil des mois, il est évident que les conseillers municipaux, les membres du Conseil municipal seront les bienvenus lorsque l'opération de rendu se passera à la Scène Watteau.

L'autre sujet de communication est important. Je n'avais pas pu l'inscrire suffisamment tôt à l'ordre du jour du Conseil municipal mais, dans la mesure où nous venons de lancer le processus, il était nécessaire que nous vous tenions informés du lancement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour cela, j'ai demandé à M. DAVID de nous faire état de la situation. Ce sera assez rapide. Il y a deux ou trois diapositives. Ainsi, vous pourrez voir que, non seulement l'engagement est tenu, mais qu'il va falloir maintenant être efficace pour tenir le délai que nous nous sommes imposé.

M. DAVID.- Merci Monsieur le Maire.

(Projection)

(Lecture) Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 juillet 2010, a prescrit l'élaboration du PLU, défini les modalités de concertation et autorisé M. le Maire à signer tout contrat de convention ou prestation concernant l'élaboration technique du PLU. Ainsi, c'est l'agence de conseils en urbanisme et aménagement du territoire Citadia qui a été retenue, compte-tenu de ses nombreuses références de PLU, de ses partenariats actifs avec une société de conseil en performances environnementales la société Even Conseil, de son implication avec un cabinet d'avocats Delsol, qui est spécialisé en urbanisme et notamment en matière de PLU, et enfin de l'agence Aire Publique, société experte en concertation et communication toujours dans ce domaine.

A la suite, une réunion présidée par M. le Maire a eu lieu la semaine dernière au cours de laquelle le calendrier a été retenu. Ainsi, courant avril 2011, un séminaire de démarrage sera organisé. Ce séminaire sera ouvert à l'ensemble du Conseil municipal, aux personnes publiques associées, aux représentants des conseils de quartier et à

diverses associations, sans oublier des personnes qui ont des choses à dire en la matière, que l'on peut appeler les "sachants". A l'issue de ce séminaire, nous aborderons la phase n°1 qui consiste en l'élaboration du diagnostic stratégique d'une durée d'environ six mois. Pendant cette phase, seront associés la commission ad hoc qui a été désignée, puis les habitants au travers d'une réunion publique. La deuxième phase, d'une durée également de six mois, sera dédiée à la conception du projet, notamment le PADD. Seront associés à cette seconde phase, les comités techniques, la commission ad hoc qui compose le comité de pilotage, les habitants, la société civile et bien entendu le Conseil municipal. La troisième phase consistera en la traduction réglementaire, avec notamment le zonage du PLU et les quatorze articles du règlement, le bilan du POS actuel, la prise en compte du développement durable dans le PLU et la traduction réglementaire du PADD. Enfin, s'ouvrira la dernière phase, celle de la formalisation du dossier définitif.

Au niveau du calendrier, pour la réalisation du diagnostic on peut prévoir une période de janvier à juin 2011. Scénario et PADD, la phase n°2, de juillet à décembre 2011. Le règlement écrit et graphique, bilan de la concertation et dossier d'arrêt de janvier à juillet 2012. La consultation des services et enquête publique d'août à décembre 2012. Pour une approbation en janvier 2013.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais déclarer.

M. le Maire.- Une question, avant de donner la parole à M. GEIB qui l'a demandée. Je voudrais que l'on résume la durée totale. Combien de mois ? Vingt mois ? Vingt-quatre mois ?

M. DAVID.- Première phase, six mois. Deuxième phase, six mois. Douze mois, donc. La troisième est de sept mois. On arrive à vingt-quatre mois.

M. le Maire.- Deux ans, c'est cela.

M. GEIB.- Monsieur le Maire, je suis de nouveau atterré.

M. le Maire.- C'est dommage pour vous !

M. GEIB.- Vous vous moquez des élus, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Mesurez quand même vos paroles.

M. GEIB.- Vous vous moquez des élus parce que l'on a fait une commission du PLU qui ne s'est réunie qu'une fois.

M. le Maire.- Non, mais vous n'étiez pas à toutes les commissions.

M. GEIB.- Je suis désolé, je n'ai pas été invité aux suivantes. J'apprends que vous avez un reçu un cabinet avec lequel vous avez déterminé tout le processus. Vous retombez dans le syndrome d'hubris c'est-à-dire que vous faites tout dans votre cabinet, tout seul avec vos techniciens et votre équipe. Rien ne change. Ce projet, je peux vous le dire, sera attaqué à nouveau. C'est évident.

M. le Maire.- Par qui ?

M. GEIB.- Ce sera quelque chose qui ne va pas correspondre aux attentes des Nogentais. Je trouve dommage que les élus n'aient pas eu le temps de se réunir, en séminaire technique peut-être, pour faire une prospective sur dix, quinze ans. C'eut été la moindre des choses. Nous sommes là pour cela.

M. le Maire.- Pourquoi pas sur vingt ou trente ans ?

M. GEIB.- Parce qu'un PLU, c'est dix, quinze ans, Monsieur le Maire. Eh oui !

M. le Maire.- A partir de quoi ?

M. GEIB.- Il démarre sur un existant, sur une prospective : que veut-on faire de Nogent dans quinze ans ? Nous en avons parlé l'autre fois.

M. le Maire.- Nous allons faire cela ensemble, dans le cadre du processus qui va se dérouler.

M. GEIB.- Mais non, vous commencez tout seul comme d'habitude. Je suis désolé. Vous ne savez pas travailler en équipe.

M. le Maire.- On va arrêter parce que, ce soir, manifestement vous commencez beaucoup trop fort. Je ne sais pas travailler en équipe, j'ai le syndrome de je ne sais pas qui et que je n'ai jamais croisé dans la rue d'ailleurs !

Il revient au Maire et aux adjoints en charge d'un certain nombre de délégations, de lancer un appel à candidature, de choisir ensuite un cabinet en fonction de références afin de lancer le processus qui conduit à arrêter à la fin des travaux notre PLU. On me reprochait, durant le mandat précédent, de tarder à lancer le PLU. Nous avons créé une commission ad hoc. Cette commission ad hoc a été sollicitée plusieurs fois. Vous n'étiez pas à toutes les réunions. Vous dites que vous n'avez pas été invité. Pour moi, je trouve surprenante cette affirmation. Pour poser les bases de ce PLU et surtout pour avoir une approche un peu théorique, mais peut-être aussi un peu architecturale ou artistique, nous avons passé un accord avec deux grandes écoles. Le premier accord n'a pas donné grand-chose et nous avons été particulièrement déçus du rendu de l'école des Ponts. Le deuxième accord que nous avons passé avec l'école d'architecture de Marne La Vallée a été plus intéressant, parce que de jeunes architectes ont été enthousiastes sur un certain nombre d'orientations en matière d'aménagement de la ville. Pendant la même période, nous avons lancé une consultation qui nous a permis, après examen des différentes offres, de retenir ce cabinet. C'est à partir de maintenant que chacun va pouvoir faire son travail, vous et les autres, c'est-à-dire, les membres de la commission ad hoc. M. DAVID va vous rappeler le nom de nos collègues qui en font partie. Ils vont travailler dans le cadre de cette commission avec ce cabinet qui va poser les bases du travail que nous aurons à mener, pas simplement en interne, pas simplement au sein du Conseil municipal, mais en associant un certain nombre de personnes qualifiées et par étapes les nogentais.

C'est vrai que le PLU est fondateur. Seulement, je peux vous dire que je connais un certain nombre de mes collègues qui se sont engagés dans cette procédure. Au bout de trois à quatre ans, ils ont déjà lancé des modifications du PLU. Pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas sur des terres vierges et nous ne sommes pas seuls. Dans le cadre de la petite couronne, un certain nombre d'éléments sont intercommunaux et on doit en tenir compte. Autre point, si j'ai tardé aussi longtemps à lancer un PLU, c'est parce qu'il n'y avait pas de SDRIF. Il était en panne. Il était au placard au Conseil d'Etat. Il n'en sortait plus. Il ne vous a pas échappé, la concordance est assez excellente. Le SDRIF est ressorti de ce placard hier, suite à l'accord passé entre l'Etat et le Président de la Région Ile de France, puisque le SDRIF va être remis dans le processus de validation. Il avait été retoqué par le Conseil d'Etat pour deux points. Le premier point car il ne correspondait pas au Grenelle 3. Il fallait lui donner

une dimension complémentaire en matière de développement durable. Deuxième point, il était incompatible avec la loi sur le Grand Paris qui est arrivée après le SDRIF et qui a brouillé les cartes en matière d'aménagement du territoire. La société du Grand Paris va avoir pour mission d'aménager un certain nombre de territoires, notamment ceux qui sont aux abords des gares du futur métro Express dans le cadre de contrats de développement territorial. Il a été décidé hier que le SDRIF serait sorti justement de ce blocage, par une initiative parlementaire au Sénat, pour mettre en compatibilité Grenelle et loi sur le Grand Paris le plus rapidement possible. Tout de suite après, la région a pris l'engagement de mettre en révision le SDRIF. Mais ce processus va nous permettre à partir, disons juste avant le mois de juin, en ayant pour référence le schéma directeur de la Région Ile de France de pouvoir travailler correctement.

Derrière tout cela, il y a toute une série de volets importants que nous allons traiter dans le PLU, sachant que nous y travaillons parallèlement. Vous ne vous pouvez pas nous reprocher de travailler. Si nous avons été élus, si nous avons des responsabilités devant les Nogentais, ce n'est pas pour se tourner les pouces et attendre que d'autres fassent le travail à notre place. L'opposition, la minorité sont là pour participer au débat, apporter leur vision, amender certaines décisions ou orientations que nous pourrions être amenés à proposer. En tout cas, j'ai souhaité et mes collègues ont souhaité, que le processus PLU soit un processus participatif. Ce que l'on vient de vous expliquer, c'est que nous allons passer par un nombre de phases très importantes de consultation. Nous partons sur ce rythme mais rien ne dit que c'est ce rythme que nous maintiendrons. Si nous considérons qu'il faut aller plus loin dans les débats préalables à l'adoption d'un certain nombre d'orientations, on prendra le temps. Je considère que le PLU est un acte fondateur. Vous venez de le dire et nous sommes d'accord. Et cet acte fondateur doit se faire en partenariat avec l'ensemble des élus du Conseil mais aussi vers l'extérieur. C'est pour cela que, avec M. DAVID et M. FONTAINE qui va suivre le processus au niveau de l'urbanisme, j'ai souhaité beaucoup de consultations mais surtout une association des conseils de quartier et d'autres partenaires qualifiés pour faire en sorte que le débat soit permanent au fil des étapes que l'on vient de vous indiquer.

Voilà ce que je peux dire ce soir. Même si cela ne vous plaît pas, je peux vous dire que ce processus est celui que prennent la

plupart des collectivités lorsqu'elles mettent leur Plan d'Occupation des Sols en révision devant un Plan Local d'Urbanisme.

Une question qu'il aurait fallu me poser, quid de la ZPPAUP qui est passée au travers d'une enquête publique, qui a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur et que je n'ai pas voulu conclure finalement. Aujourd'hui, nous discutons parce qu'entre temps le parlement a changé les règles de la ZPPAUP. Nous sommes en train de vérifier. Comme elle est déjà passée en enquête publique, nous regardons au niveau juridique si l'on ne peut pas la boucler définitivement, sans repasser en enquête publique spécifiquement mais en la modifiant sur la base des orientations qui nous ont été données par les Nogentais comme par le commissaire-enquêteur, pour l'intégrer dans le PLU en tant que telle. Il lui manque une seule chose par rapport à la nouvelle disposition réglementaire. Ce qui lui manque, c'est son volant environnemental. Comme ce volant environnemental va être traité dans le cadre du PLU, on peut très bien lui apporter ce complément pour permettre à la ZPPAUP de sortir de l'attente dans laquelle elle est.

Il y avait une autre question, je crois.

M. ARAZI.- Je n'ai pas de question sur le PLU. Je voulais juste savoir si l'on pouvait aborder rapidement le point sur le plan prévention catastrophe naturelle. L'arrêté est paru le 13 janvier. Comme vous le savez, la ville de Nogent n'a pas été retenue. La question que je voulais vous poser est donc : que pouvons-nous faire pour relancer notre demande ? Cela concerne, en effet, un certain nombre de Nogentais qui ne pourra pas être indemnisé. La question abordée aussi ici, à un précédent Conseil municipal, c'est le plan de prévention des risques de mouvements de terrains. Il avait été adopté avec un certain nombre de modifications. A ce stade, on attendait l'enquête publique. Sur ces deux sujets, pouvez-vous nous dire si l'enquête publique va démarrer prochainement ? Je sais que la Mairie ne va pas en rester là. Qu'est-ce que vous allez faire ? Et qu'est-ce que nous pouvons faire aussi pour aider à relancer cette demande ?

M. le Maire.- Deux réponses rapides. Pour le PPRMT, pour les mouvements de terrains, nous avons fait valoir un certain nombre de remarques et nous avons demandé des amendements. Certaines des dispositions étaient à notre avis, suivant un certain nombre de personnes compétentes, inapplicables. Ou si on les laissait s'appliquer, nous n'en avions pas le contrôle. Par conséquent, on ne pouvait pas, à

l'occasion de chaque permis de construire, faire des études sur les mouvements de sol de chaque parcelle. On a fait un certain nombre de remarques et nous ne sommes pas les seuls à avoir contesté un certain nombre d'éléments du PPRMT. Aujourd'hui, au niveau préfectoral, la décision de mise à l'enquête publique n'a pas été prise parce qu'il y a un problème : il ne correspond pas aux règles minimum de mise en application réaliste. C'était très théorique et c'était surtout très contradictoire. Avec certaines autres dispositions, on était dans la contradiction la plus totale. Pour l'instant, c'est au point mort.

En ce qui concerne l'arrêté de catastrophe naturelle qui n'a pas été conclu positivement récemment, puisqu'il n'y a que deux villes dans le Val-de-Marne, quatre sur le Plateau qui ont été retenues, les autres villes, nombreuses d'ailleurs, dont Nogent, n'ont pas été à la distribution. Après enquête, nous nous sommes aperçus que les villes du plateau qui avaient été retenues, dépendaient d'une balise météo qui est plutôt en Seine et Marne, alors que la nôtre est plutôt en bordure de Paris. C'est en général sur ces balises météo que les spécialistes s'appuient pour argumenter leur refus ou leur acceptation et pour décider ou non de prendre un arrêté de catastrophe naturelle. Je ne sais pas si, en tant que conseiller municipal, il vous arrive d'aller sur le site de la ville. Vous allez peut-être sur d'autres sites. Mais allez lire de temps en temps le site de la ville, vous avez la réponse à la question que vous venez de poser. Nous nous sommes coordonnés avec plusieurs villes. J'ai décidé avec les villes du Perreux, Bry, Joinville, mais aussi des communes que vous connaissez puisque vous aviez travaillé avec elles, notamment, Valenton qui avait été à l'origine d'une association qui fédérait un certain nombre de communes, de faire appel et de demander que nos dossiers soient réexaminés en faisant valoir au niveau de l'information de ceux qui avaient à prendre une décision, les différences au niveau de ces balises météo qui ne donnaient pas exactement la même vision que ce que l'on pouvait attendre. Quand une balise météo est en milieu urbain très dense et qu'on la prend comme référence pour une ville comme Nogent qui est sur un coteau qui n'a rien à voir avec les terrains situés autour de la balise, il y a peut-être un vice de forme. Tout cela est parti. Nous l'avons annoncé. Je ne sais pas si notre responsable de l'environnement est ici. Nous l'avons annoncé à toutes les personnes qui avaient déposé leur demande. Nous les avons informées directement et individuellement.

M. ARAZI.- Si vous permettez, je pense que cela a été apprécié. Simplement, on a contacté une cinquantaine de Nogentais qui étaient concernés. Et la proposition que j'ai envie de vous faire, je suis plutôt Internet mais utilisons Nogent Magazine et faisons un article pour que l'ensemble des gens concernés aient peut-être une réunion spécifiquement là-dessus, parce que j'ai entendu qu'une association perreuxienne allait faire une réunion le 3 février.

M. le Maire.- Comme il y a une association perreuxienne qui fonctionne très bien, nous avons décidé de travailler avec elle.

M. ARAZI.- Nous avons une excellente association nogentaise qui connaît très bien ces sujets et dont je vois des représentants dans la salle. Moi, la proposition...

M. le Maire.- Eh bien, que l'association nogentaise se rapproche de l'association perreuxienne. Cela démontrera que nous sommes capables de travailler en intercommunalité. C'est en étant nombreux que nous arriverons à faire basculer le système.

M. ARAZI.- J'aimerais que l'on note la possibilité de refaire une information dans Nogent Magazine.

M. le Maire.- C'est prévu. Ce que nous avons mis sur le site, sera repris sur le magazine. C'est évident. D'ici là, on aura peut-être des compléments d'informations et des orientations qui permettront à chacun de s'y retrouver. Je répète, nous avons pris le soin de prévenir chaque famille, chaque personne qui avait déposé une demande d'inscription au niveau de l'arrêté de catastrophe naturelle. Enfin, je suis intervenu au plan ministériel pour accompagner notre demande.

Si vous en êtes d'accord, nous allons ouvrir la séance.

11/1 – Installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux

M. le Maire.- Les personnes sont physiquement présentes et par conséquent le premier rapport est vraiment de principe. Ce sont M. RASQUIN et M. PEREIRA. Ils peuvent se lever pour que les personnes qui sont ici, puissent les voir. Messieurs, vous êtes donc installés.

Un petit mot, si vous le souhaitez.

M. RASQUIN.- Merci Monsieur le Maire.

(Lecture) Quand M. le Maire m'a proposé il y a trois ans de faire partie de son équipe, je n'imaginai pas les conditions douloureuses dans lesquelles je me trouve actuellement, entrant au Conseil municipal. J'ai côtoyé personnellement Jean-Luc MORETTI lors de la participation de notre club d'athlétisme au projet anti drogue, anti tabac qu'il animait en faveur des élèves des écoles primaires de Nogent. J'ai pu, à cette occasion, apprécier directement son enthousiasme, son dévouement pour la jeunesse, la santé, l'environnement. Quant à Christian MAUDRY, notre histoire commune remonte au lycée Edouard Branly dans les années 60. C'est un peu grâce à nous que nos pères, alors parents d'élèves, se sont rencontrés et qu'ils ont mené ensemble la carrière municipale dont beaucoup de Nogentais se souviennent encore. Christian et moi, nous nous réjouissons à l'avance de marcher sur les traces de nos pères qui avaient tant donné à Nogent. Je regretterai longtemps de ne pas avoir pu faire avec lui un bout de chemin. Malgré ces tristes circonstances et conformément à mes engagements, j'ai décidé de répondre positivement à la demande de Monsieur le Maire en le rejoignant au Conseil municipal. En espérant apporter ma modeste contribution à l'équipe compétente en place, je garderai en mémoire les convictions et les valeurs que partageaient nos deux amis qui nous ont quittés.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur PEREIRA.

M. PEREIRA.- Je n'ai rien préparé de particulier. Je voulais simplement vous dire que je suis très heureux d'entrer au Conseil municipal malgré les circonstances des plus tristes. Vous dire que, comme il y a quelques mois au moment des élections, je suis toujours déterminé à mettre mes services, mes compétences quelles qu'elles soient et très modestes, au service des Nogentais et de l'équipe municipale. J'espère simplement être à la hauteur de ce mandat.

M. le Maire.- Merci à chacun d'entre vous.

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 18 octobre 2010**

M. le Maire.- Je vais mettre aux voix les comptes rendus qui vous ont été proposés. Y a-t-il des demandes de modification ?

M. GILLES.- (*hors micro*) Pardon...

M. le Maire.- C'est sur les comptes rendus ?

M. GILLES.- (*hors micro*) Non, sur la délibération précédente.

M. le Maire.- Ce n'était pas une délibération à proprement parlé. On installait les deux nouveaux conseillers municipaux.

M. GILLES.- (*hors micro*) Il est marqué : après en avoir délibéré.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. GILLES.- Le rapport est soumis pour délibération. Il est marqué : après avoir délibéré, arrête la composition...

M. le Maire.- Vous vouliez intervenir, allez-y.

M. GILLES.- Je voulais simplement faire une intervention. Compte tenu du contexte, vous avez tous remarqué que le gouvernement souhaite maintenant que l'on fasse attention au problème des conflits d'intérêts. Je me demande s'il est opportun que certains conseillers municipaux soient en même temps présidents d'association. Ne faudrait-il pas adopter la règle que les conseillers municipaux démissionnent des associations qui bénéficient de subventions de la ville ?

M. le Maire.- Ce que je constate une nouvelle fois, Monsieur GILLES, c'est que vous aimez donner des leçons. Pensez-vous un seul instant que nous avons imaginé que M. RASQUIN puisse entrer au Conseil municipal pour prendre un certain nombre de compétences, sans qu'il ne se mette à jour vis-à-vis de sa responsabilité actuelle ? Cela, notamment au plan du sport, est prévu. Cela a été discuté. Nous n'avons pas attendu votre conseil pour nous mettre en situation afin de ne pas être dans ce type de conflit.

M. RASQUIN.- Je voudrais tout de suite calmer les inquiétudes de M. GILLES. Il est évident qu'en raison des délégations que M. le Maire a bien voulu m'attribuer, je quitterai la présidence du club lors de la prochaine réunion du comité de direction de l'UAI Nogent. C'est une chose que je regrette, ayant participé plus de quatre ans maintenant à revaloriser l'athlétisme, qui est un de nos sports de base pour la jeunesse. En revanche, je me réjouis d'avoir l'occasion de contribuer à développer tous les projets sportifs que M. PASTERNAK a mis en route pour le bien-être et la santé de tous les Nogentais. Merci.

M. le Maire.- Voilà, pour rassurer Monsieur GILLES !

Je passe par conséquent à l'adoption des comptes rendus du Conseil municipal. Avez-vous des remarques à faire sur ces comptes rendus ?

M. ARAZI.- Pas spécifiquement sur ce compte rendu mais comme je vous l'avais demandé la dernière fois, au niveau de la Communauté d'Agglomération, vous vous étiez engagé à la fois, à nous informer des conseils de la Communauté d'Agglomération et, en même temps, à nous envoyer les comptes rendus. J'ai vu qu'il y avait eu un conseil communautaire. Je n'ai pas vu de compte rendu. Vous aviez évoqué cela en disant : oui, vous avez raison. Il s'est passé, depuis, un peu de temps. Je me permets de redire que c'est important pour nous. D'ailleurs, de la même façon, ce serait bien que l'on retrouve un accès assez facile à travers le site de la ville, de manière à avoir les informations. Je rappelle que les conseils communautaires sont des réunions publiques et que beaucoup de décisions y sont prises.

M. le Maire.- Bien, je n'ai pas vérifié si le travail était fait mais il est certain que cela a été fait au cours de ces dernières années. S'il y a eu un manque, dont acte. Je suis prêt à le reconnaître. En revanche, j'ai demandé que l'on regarde, au niveau de la communication, la possibilité d'ajouter une page sur le site de la ville pour relater l'activité de la Communauté d'Agglomération, et en particulier d'y mettre les comptes rendus dont vous parlez. Logiquement, on devrait arriver très vite à cette solution, mais si l'on n'a pas envoyé aux membres du Conseil Municipal des deux communes les comptes rendus des derniers conseils, je vais y veiller. Je vais vérifier cela et on rattrapera cette erreur, si cela en est une.

Y a-t-il des remarques sur le compte rendu du 18 octobre ? Il n'y a pas.

(Il est procédé au vote)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Merci.

Après l'installation de nos collègues, il nous faut mettre à jour le tableau des adjoints au Maire.

11/2 – Mise à jour du tableau des Adjoints au Maire.

M. le Maire.- Le moment est venu de pourvoir le poste de premier adjoint qui est vacant. Je vous propose de l'élire, mais à bulletin secret. Après avoir discuté avec l'intéressé, je propose au vote du Conseil municipal le nom de M. PASTERNAK pour le poste de premier adjoint.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous allons voter à bulletin secret pour le poste de premier adjoint. Monsieur PASTERNAK est-il d'accord ?

M. PASTERNAK.- Oui.

M. le Maire.- Très bien.

(Rires)

Il aurait pu changer d'avis !

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

M. le Maire.- Comme M. PEREIRA et M. RASQUIN sont les derniers arrivés, je pense qu'ils vont pouvoir procéder au dépouillement avec une dextérité que n'ont pas les conseillers qui sont déjà là depuis des mois et qui sont très fatigués !

(Il est procédé au dépouillement)

M. le Maire.- J'en connaît en province qui sont élus Maire sans avoir été candidat !

Monsieur PASTERNAK, félicitations.

L'élection au poste de premier adjoint, donc de M. PASTERNAK, entraîne deux conséquences. La première, c'est que le septième adjoint, Mme DELANNET, Mme MUNZER huitième adjointe, Mme LETOUZEY neuvième adjointe et Mme RYNINE dixième adjointe, montent d'un cran, puisque la place de sixième adjoint est libérée. Reste le dixième poste qui est à attribuer. J'ai pensé qu'il était opportun et naturel de proposer ce poste de dixième adjoint à M. EYCHENNE, premier conseiller délégué de notre Conseil municipal, qui était le conseiller le plus jeune de l'équipe municipale en 2001,

Vous êtes toujours d'accord, Monsieur EYCHENNE ?

M. EYCHENNE.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci. Nous allons procéder à un autre vote s'il n'y a pas d'autre candidature que celle de M. EYCHENNE, pour élire le dixième adjoint.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous demande de procéder de la même façon que pour le premier adjoint, tout à l'heure.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

M. le Maire.- Je demande aux mêmes conseillers municipaux de bien vouloir procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement)

M. le Maire.- Très bien.

Je vous remercie. Je souhaite simplement rappeler que ce sont des décisions sérieuses et que parfois on pourrait se retenir et ne pas se laisser aller à des galéjades lors d'événements aussi sérieux.

Monsieur EYCHENNE, je suis très heureux de vous accueillir au sein de la municipalité. Je vous demande de venir me voir.

(M. le Maire remet l'écharpe et les insignes d'adjoint au Maire à M. EYCHENNE, sous les applaudissements des membres de l'assemblée municipale)

M. le Maire.- En résumé, pour que les choses soient comprises par tout le monde, j'ai préparé une communication pour votre information.

M. PASTERNAK aura, dans le cadre de l'arrêté du Maire que je prendrai demain ou lundi prochain au plus tard, la délégation développement durable, écologie urbaine, espace public et mobilité. M. EYCHENNE, sécurité citoyenneté, devoir de mémoire. Et les nouveaux conseillers délégués sont désignés dans cet arrêté. M. RASQUIN, comme vous l'avez entendu tout à l'heure, prendra le sport et la jeunesse, le sport qu'avait M. PASTERNAK et la jeunesse qu'avait M. EYCHENNE. M. PEREIRA, l'environnement, bilan carbone, risques naturels et technologique. M. SAJHAU, aménagement durable et éco-efficacité en matière d'énergie. J'ai souhaité tendre la main à une personne, à un conseiller municipal de la minorité qui a déjà travaillé avec M. IPPOLITO dans le cadre des activités du SIPPAREC, à la fois pour ses compétences, pour son engagement en matière de développement durable et aussi simplement parce qu'il a accepté pour les raisons qui sont les siennes. Sachez que cette démarche que j'ai souhaitée et que M. SAJHAU a acceptée, ne remet pas en cause le fait que M. SAJHAU soit dans la minorité municipale. Je ne demande rien d'autre, qu'il remplisse le mieux possible cette mission. M. PEREIRA et M. SAJHAU vont travailler avec M. PASTERNAK, en matière de développement durable.

Nous avons là quelque chose de très important dans cette organisation. C'est la poursuite, sans faillir et sans dévier, de la délégation de M. MORETTI sur le développement durable et l'ensemble des actions destinées à protéger notre environnement. Les trois élus, dont je viens de parler, auront cette mission en se coordonnant pour faire en sorte que cette politique ne baisse pas en matière d'efficacité mais se développe durant les années qui viennent. Nous avons d'ailleurs cette année le festival du développement durable, au cours duquel chacun d'eux sera amené à prendre sa part. Il y a l'ensemble des économies d'énergie pour lesquelles nous avons fait de gros efforts en matière d'analyses et de mesures, puisque nous avons maintenant un espace info-énergie qui est fréquenté couramment. Je les remercie d'avoir accepté de travailler au service de nos concitoyens dans ces délégations. Merci.

Ce qui me fait plaisir, je vais au-devant de critiques, c'est que l'on ne m'ait pas dit : il n'y a pas une femme dans ce changement. Les femmes sont déjà dans le changement puisqu'elles ont déjà des postes importants au sein de la municipalité. Par conséquent, nous sommes plus dans la continuité, plus dans la stabilité qu'autre chose. Merci.

11/3 – Reprise en régie du conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc

M. le Maire.- Nous avons un nombre de délibérations assez important. Elles sont toutes au niveau du chapitre financier. Ces délibérations vont être présentées au Conseil municipal par plusieurs élus. Pour la première, c'est Mme MUNZER.

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions à ce niveau ? Sinon, vous avez d'autres délibérations.

M. GEIB.- J'aurais aimé connaître le nombre salariés de l'association. Combien ont accepté d'être repris ? Combien n'ont pas accepté ?

M. le Maire.- Nous allons en parler avec les délibérations suivantes.

Mme MUNZER.- Je peux répondre d'un mot. C'est 34 plus 2 personnes.

M. ARAZI.- J'ai un problème de fond. Je vous en ai parlé.

M. le Maire.- Nous aussi, en présentant une délibération pareille. C'est plus qu'un problème de fond.

M. ARAZI.- C'est bien, on est d'accord d'emblée. On a évoqué ce point assez longuement à la commission des finances. Vous vous rappelez qu'il y avait une délibération au mois de juillet. A cette occasion, j'avais rappelé l'importance d'avoir des éléments budgétaires. On a évoqué les aspects budgétaires depuis déjà un bon moment. On n'a rien vu arriver. A la commission des finances, je vous ai rappelé au cours de la discussion que l'on a eue, que j'aurais souhaité avoir des éléments précis sur le plan budgétaire. On a évoqué certaines questions. Il m'a semblé comprendre, mais vraisemblablement je n'ai pas bien compris, que vous alliez envoyer certains éléments. Ne voyant rien venir et voyant arriver le Conseil, je vous ai transmis un mail, je pense que vous l'avez reçu, vous demandant des éléments budgétaires. Personnellement, je ne vois pas comment on peut décider ce soir. Vous le savez, nous, conseillers municipaux, pour que l'on puisse délibérer, il faut que nous ayons suffisamment d'éléments d'informations à notre disposition pour prendre une décision éclairée. En l'occurrence, il se trouve mais ce n'est pas le cas de tous les conseillers municipaux présents, que j'étais administrateur pendant deux ans du conservatoire de musique. J'ai apporté le budget prévisionnel 2009-2010. Je l'ai sous les yeux. Ce budget est supérieur, je tiens à citer des chiffres, à un demi-million d'euros pour l'année.

M. le Maire.- Non, il est à 599.000 euros.

M. ARAZI.- Voyez, il a changé.

M. le Maire.- Je vous le confirme. C'est un peu plus fort que ce que vous annoncez.

M. ARAZI.- Très bien. Il me semble qu'à partir du moment où nous demandons à la collectivité de faire un effort financier, il faut savoir de quel type d'effort il s'agit. Plus important, mais vous allez peut-être nous éclairer là-dessus Monsieur le maire, dans la discussion que nous avons eu en commission des finances, j'ai compris mais cela ne se traduit budgétairement par rien, qu'à la fois nous allions avoir les dépenses sur une année ou quasiment une année complète sans les recettes. Je voudrais savoir précisément si c'est plutôt 200.000 ou 300.000 euros qui seront à déboursier sur l'année 2011. Voilà, vu les sommes, il me paraît important d'avoir un élément budgétaire annualisé et au moins un élément prévisionnel sur trois ans.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, je vais laisser Mme MUNZER ajouter ce qu'elle veut, à ce que je viens de dire, mais vous avez été au conseil d'administration du conservatoire au titre de la ville. Vous devez vous rappeler des chiffres précis en matière de gestion, à savoir, que la participation des familles globalement par an est entre 130 et 140.000 euros. La subvention de la ville est aux alentours de 340.000 euros.

M. ARAZI.- Précisément, adhésion 197.000 pour ce budget 2008-2009.

M. le Maire.- Vous avez des chiffres sous les yeux. Je ne les ai pas, je parle de mémoire. Et puis, une dépense en gros par an, entre 550 et 590.000 euros. Nous reprenons le conservatoire non pas parce que nous l'avons décidé du jour au lendemain, mais parce qu'on nous l'a demandé. La situation de ce conservatoire est suffisamment critique pour que la Ville réponde présente. D'autant que par le montant de la subvention que nous versons, nous sommes quasiment en délégation de service public. Quand on regarde la proportion de la subvention, près de 60 %, je ne vois pas comment on ne bascule pas naturellement dans le statut de service public. Il y a des élèves, il y a des familles et on en parlera peut-être tout à l'heure. Nous ne pouvons pas, de part notre responsabilité au plan municipal, ne pas répondre à la demande qui nous est faite de remettre tout cela dans l'ordre et à l'endroit.

De plus, je ne suis pas complètement choqué de « municipaliser » entre guillemets ce conservatoire. J'y avais pensé à une certaine époque et d'autres y ont pensé à une autre époque. Il est urgent que, tous les ans, on ne nous tende pas la main pour des problèmes de gestion, pour des problèmes de fonctionnement ou pour des problèmes de choix d'investissement. Nous avons donc dit oui. Dès l'instant où nous avons dit oui, nous avons regardé à quel rythme on pouvait étudier cette possibilité et à quelle date on pouvait basculer. Or, le basculement est d'autant plus nécessaire, et c'est une prouesse que les services de la ville, je pense à là DRH, je pense à la direction générale adjointe chargée des services à population, je pense aux finances, puissent le permettre dès le 1^{er} février 2011. C'était urgent parce que la présidente a démissionné. On n'a plus qu'un trésorier qui est président, qui assure le fonctionnement quotidien. Et puis, le directeur ne savait pas, à l'époque quand on a commencé nos réflexions, ce qu'il allait décider de faire. Tout cela a créé

un trouble et des imprécisions sur l'avenir de ce service public, très important au plan culturel dans cette ville.

Nous avons donc, à la lumière des chiffres dont je viens de parler, une idée quand même de ce que nous présenterons dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et dans le cadre du budget 2011 pour le conservatoire de musique sur une année pleine. Là, ce n'est pas une année pleine, vous venez de le dire vous-même, l'année a commencé et les cotisations ont été perçues par le conservatoire. Nous arrivons dans une période où il a fallu, je ne sais pas si c'est aujourd'hui ou si on l'a déjà fait, verser une subvention. Il faut, pour mettre les comptes à jour, verser une subvention supplémentaire de 50.000 euros au minimum pour l'instant. On dit 50.000, parce que les chiffres que nous avons pour l'instant nous conduisent à cela.

Ce que vous demandez, me semble un peu prématuré. Imaginer, alors que nous n'avons pas encore repris la gestion de ce conservatoire, que je puisse vous présenter, ainsi, tranquille, serein, un plan pluriannuel du conservatoire. Impossible. Je ne prendrai pas cette responsabilité. Pourquoi ? Parce que j'attends 2012 pour avoir des chiffres et surtout des éléments importants pour pouvoir faire ces prévisions. Pour l'instant, nous allons travailler sur l'année. Nous sommes vraiment, au plan de la gestion de ce conservatoire, dans l'incertitude pluriannuelle, mais une certitude annuelle qui est celle des chiffres dont on a parlé. Je ne pourrais pas répondre à votre question ce soir. En revanche, on pourra commencer à donner des chiffres précis lors du débat d'orientations budgétaires et au niveau du budget primitif qui sera proposé par la suite. Seul un budget prévisionnel 2011 va être établi et la prospective ne se réalisera qu'après des études que j'ai demandées. En particulier, si vous avez lu les engagements que j'ai pris, enfin que je souhaitais prendre, la question que je me posais à l'époque et je n'étais pas le seul d'ailleurs, était de savoir si l'on ne pourrait pas approcher, en matière de service et d'adhésion, le conservatoire comme on approche d'autres services publics. Et en particulier, je pensais au quotient familial. Le conservatoire est réputé comme étant cher pour un certain nombre de familles. On ne peut pas continuer éternellement à réserver le conservatoire à certaines familles et ne pas l'ouvrir à d'autres. L'étude du quotient familial que j'ai demandée aux services est en cours et l'on pourra vous en parler aussi dans le projet 2011, mais avec des applications qui ne seraient pas pour tout de suite. Pour que l'on puisse entrer dans un processus de ce type, il faut que l'on ait, dès le début de l'année, la main sur la gestion. On l'aura à

la fin de cette année, quand on percevra les cotisations et que l'on pourra monter un budget 2012 correct, avec des éléments précis.

M. ARAZI.- Vous me permettez une remarque ?

M. le Maire.- Laissez-moi finir. Je veux dire simplement que vous avez bien compris que l'on doit avoir un contrôle sur les recettes pour pouvoir dire comment on dépense ensuite. Ce contrôle sur les recettes, cette année on ne l'a pas. Nous n'étions pas aux opérations au moment où la saison a commencé puisqu'elle commence en septembre. On peut en parler toute la soirée, nous ne pourrons pas aller plus loin dans les précisions que vous souhaitez.

M. ARAZI.- Permettez-moi une remarque. Je ne peux pas comprendre qu'une association soit en mesure de faire un budget prévisionnel et on s'y est "collé" quand on était administrateur, et que la mairie, elle, ne puisse pas le faire. C'est l'un des éléments que mon collègue M. GEIB soulevait de manière peut-être un peu véhémence, mais là nous sommes vraiment dans la nécessité d'informer les élus. Quand on prend des décisions, on n'est pas sur 5.000 euros, ni 500 euros ni même 50.000 mais sur plus un demi-million d'euros projetés sur plusieurs années. Il me paraît tout à fait, et j'espère être entendu ce soir, incroyable que nous prenions cette décision. J'ai le droit de ne pas être d'accord avec vous...

M. le Maire.- Vous avez tous les droits !

M. ARAZI.- Il me semble, et les Nogentais se feront leur idée, qu'un demi-million par an pendant plusieurs années, cela mérite d'être éclairé et d'avoir des éléments budgétaires précis. A ce titre, je le redis et je pense que ce sera acté au compte-rendu. J'attends, en tant qu'élu, d'être informé et d'avoir l'ensemble des éléments pour statuer. Après, on parlera sur le fond du dossier.

M. le Maire.- Je ne vais pas passer la soirée dans un dialogue avec vous. Je sais par avance que je ne vous convaincras pas. Quand il y a un ruisseau, souvent vous titillez avant de sauter le ruisseau. Nous, nous n'avons pas le choix, Monsieur ARAZI. Nous n'allons pas laisser le conservatoire dans la situation où il est. Nous avons dit oui et le Conseil municipal a dit oui pour la municipalisation. Nous entrons dedans. Il ne faut pas penser que nous y sommes entrés avec un bandeau sur les yeux, sans regarder quand même les grandes masses. Les grandes

masses, si on prend la gestion du conservatoire en début d'exercice, et je pense notamment à septembre 2011 pour l'année suivante, avec un nombre d'heures égal, les mêmes enseignants, nous savons à peu près vers quoi nous irons en ce qui concerne les recettes.

Les recettes, c'est quoi ? Ce sont actuellement les cotisations et puis c'est toute une série de choses : c'est la location des instruments, etc., et la subvention de la Ville. La subvention de la Ville, cette année, va être de 345.000 euros, plus 50.000 euros qui sont proposés dans un autre rapport. Soit un peu moins de 400.000 euros. Les recettes, elles, sont aux alentours de 170.000 ou 190.000 euros. Quand on fait des calculs simples, tout étant égal à ce qu'il existe au jour où l'on prend la gestion du conservatoire, on s'aperçoit que le delta en final ne dépassera pas, si l'on règle le salaire de l'ensemble des professeurs au même niveau qu'aujourd'hui, 30 à 40.000 euros supplémentaires. On ne va pas aller à la catastrophe. Il ne faut pas toujours se faire peur. D'autant que c'est un service public, c'est à nous de l'assumer puisqu'il y a défaillance de l'association et que, je vous dis et je vous répète que nous présenterons, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, les simulations et les prévisions 2011 pour que vous ayez un budget qui ne sera pas celui de 2012, puisque l'on prendra le budget à partir du 1^{er} février 2011. C'est tout. Je ne peux rien dire d'autre.

S'il y en a un, en revanche, dans ce Conseil municipal qui devrait avoir des éléments pour apprécier l'importance du sujet, c'est bien vous puisque vous faisiez partie du conseil d'administration. Les autres collègues n'en faisaient pas partie, sauf deux ou trois, qui d'ailleurs interviendront tout à l'heure.

Mme DEBAECKER.- Je trouve que M. ARAZI est vraiment le plus mal placé pour poser des questions là-dessus puisqu'il était administrateur. Il était au courant de tous les chiffres. Alors, faire la vierge effarouchée, à dire : on ne sait pas ce que cela va coûter... On sait très bien ce que cela va coûter. Cela va coûter au moins ce que cela coûtait déjà, c'est-à-dire très cher, c'est-à-dire par enfant 1.200 euros. On sait bien que la culture coûte cher. Arrêtez de faire l'ahuri. Le problème...

M. ARAZI.- Modérateur, s'il vous plaît !

Mme DEBAECKER.- Je finis. C'est M. le Maire qui donne la parole et c'est moi qui l'ai.

M. ARAZI.- Ce n'est pas vous, vous n'êtes plus Maire.

Mme DEBAECKER.- Non, mais il me l'a donnée.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, si vous prenez la place du modérateur... Ce n'est pas à vous de le faire.

Madame DEBAECKER.

Mme DEBAECKER.- On sait très bien où l'on va. La seule difficulté, c'est que les enseignants, pour être dans un conservatoire municipal, doivent avoir les diplômes pour être éventuellement titularisés. La difficulté est là. A ce jour, cela ne va pas coûter beaucoup plus cher que cela ne coûtait déjà. En revanche, je pense que la Ville sera peut-être meilleure gestionnaire. Quand on dit que le conservatoire a demandé à être municipalisé, c'est parce que le conseil d'administration, la présidente que je ne nommerais pas parce qu'elle est ancienne élue, a été incapable de gérer ce conservatoire. C'est ce que j'ai dit au dernier Conseil. M. le Maire et le Conseil municipal sont obligés de gérer les pots cassés. Comme j'avais fait moi-même un conservatoire municipal, je trouvais cela très bien. Je n'avais pas décidé de la municipalisation à l'époque, puisque j'avais pensé qu'on laisserait en concurrence deux établissements et que l'on verrait à terme. Il y aurait une concurrence pour les Nogentais. En tout état de cause, de toute façon la culture coûte cher. Maintenant, il faut gérer au mieux et ne pas faire les vierges effarouchées, Monsieur ARAZI.

M. GEIB.- Nous, nous sommes pour la municipalisation, bien sûr. Nous l'avons déclamé à travers une tribune et à travers le Conseil municipal la dernière fois. En revanche, M. ARAZI a entièrement raison de demander des éléments chiffrés. C'est la moindre des choses. D'ailleurs, je ne comprends pas que l'ensemble des conseillers ne fasse pas cette demande. On reprend un conservatoire. La moindre des choses, Madame DEBAECKER, parce que, en d'autres temps, vous êtes la première à demander un compte d'exploitation quand c'est nécessaire, ne serait-ce que pour que le discuter, et vous avez entièrement raison. Là, je ne veux pas savoir si monsieur est administrateur ou pas. Je constate que l'on reprend effectivement une entité et que l'on n'a pas au moins un forecast, un bilan prévisionnel des rentrées sur la saison, sur l'exercice social. Ce serait la moindre des choses.

Mme DEBAECKER.- Il a tout, M. ARAZI. Moi, j'ai tout. Mon enfant est dedans, j'ai tout.

(Brouhaha)

M. le Maire.- J'aimerais Monsieur GEIB que, les uns et les autres, vous ne vous donniez pas des leçons. Arrêtez de nous raconter des histoires. Nous connaissons le budget du conservatoire. Nous savons pourquoi nous lui versons 340.000 euros tous les ans. Nous recevons son bilan tous les ans. Nous regardons ses réserves tous les ans. Nous ne partons pas à l'aveugle. Si l'un d'entre vous a envie de connaître le bilan du conservatoire durant les trois dernières années, il s'adresse à la maison des associations. Il y a tous les dossiers et celui du conservatoire, nous le connaissons sur le bout des doigts. Quand je vous donne des chiffres que je n'ai pas sur un tableau parce qu'on ne l'a pas fait, je sais pertinemment mais je ne suis pas le seul, vos collègues qui sont chargés des associations, vos collègues qui sont chargés de la culture, de la DRH, des finances, ont bien épluché le dossier. Ils l'ont épluché à partir de quoi ? A partir d'éléments que nous possédons déjà. Quand on vous présente les demandes de subvention, vous avez la possibilité d'aller voir tous ces dossiers. Aujourd'hui, ces dossiers nous disent ce que je vous ai dit tout à l'heure. Globalement, on sait combien ils coûtent tous les ans. Globalement, on sait combien coûte la masse salariale tous les ans. Et cette masse salariale, nous ne la touchons pas parce que nous avons réussi, et pour cela je dois saluer le travail fait à la fois, par l'élu en charge de la DRH, mais surtout par notre directrice générale adjointe chargée du personnel et par Sandrine CARRIERE, par Florence BATTISTINI en charge de ce secteur, avec bien sûr Manuelle ROULOT en charge des finances, nous avons bien géré les discussions avec les professeurs et les enseignants. A priori, il ne devrait pas y avoir de départ. Sauf une retraite, mais c'est autre chose.

Autre point que je me dois de vous dire ce soir, mais mes collègues vont rapporter un certain nombre de rapports, il y en a quand même sept, nous n'avons pas voulu passer ainsi, en flèche, sur ce dossier, il y a sept rapports ce soir, pour discuter du conservatoire. Ne me dites pas que l'on y va la fleur au fusil, sans avoir détaillé et donné des éléments. Vous les avez. A croire que vous ne lisez pas les rapports que l'on vous donne. Je peux vous donner une information. Nous avons fait une proposition au directeur. Il était jusqu'à ce jour, il le sera jusqu'à la fin, le 1^{er} février, à la fois professeur et directeur administratif. Dans le fonctionnement d'un conservatoire municipal, on ne peut pas être à la fois enseignant et en même temps gestionnaire. Par conséquent, on lui a dit de choisir le poste qui l'intéresse le plus. Il a refusé de choisir entre les deux. Après de multiples discussions, parce que l'on s'est vu plusieurs

fois, on a essayé de lui faire des propositions qui pourraient lui convenir, nous avons reçu un courrier...

Mme MUNZER.- Vendredi dernier.

M. le Maire.- ...pour nous annoncer qu'il préférerait quitter le conservatoire.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Vous l'avez licencié ?

M. le Maire.- On va le licencier parce qu'il ne respecte pas la proposition que nous lui faisons. Vous connaissez la loi sur le plan de la reprise d'activité, nous sommes cadrés par des réglementations très précises. Il aura l'indemnité de licenciement correspondant à sa fonction. Aujourd'hui, nous avons lancé un recrutement.

Mme MUNZER.- Il est rédigé mais pas envoyé.

M. le Maire.- Cela va partir dans quelques jours. Nous sommes en train de régler le problème sérieux que ce départ nous pose, celui des cours de flûte. Il assurait 20 heures de cours par semaine pour la flûte. Il faut que l'on trouve des professeurs rapidement. Les personnes dont j'ai parlé tout à l'heure, ont déjà fait 90 % du parcours pour qu'il n'y ait pas de rupture dans l'enseignement diffusé aux élèves dans cette discipline. Tout le travail fait actuellement, l'est pour que l'on soit prêt le 1^{er} février, que l'on arrête le tonneau des Danaïdes et que le système soit repris dans une gestion qui nous permette d'assurer les montants dont j'ai parlé tout à l'heure. Vous aurez tous ces chiffres, mais ces chiffres ne seront consolidés que lorsque l'on aura tous les éléments. On les aura très prochainement. Dans le débat d'orientations budgétaires, vous aurez les simulations dont je viens de parler.

Mme HESLOUIN.- Monsieur le Maire, je voulais rajouter qu'il y a un an ou un an et demi, un audit a été réalisé sur le conservatoire. Je ne sais pas si vous l'avez en tête. Il faisait état des dysfonctionnements qui étaient énormes. De toute façon, il fallait à l'époque déjà se poser la question de savoir ce que l'on allait faire. Aujourd'hui, effectivement la situation est telle au conservatoire qu'il n'y a pas d'autre solution que de municipaliser, tout en étant très strict sur la gestion, pour éviter des dérapages comme on peut en voir parfois.

M. le Maire.- Vous avez raison Madame HESLOUIN, j'avais oublié cela. Dans l'analyse de ce que va nous coûter le conservatoire, cet audit nous a servi aussi. Il n'a qu'un an, à peu près. On avait pas mal d'éléments pour savoir ce qui pêchait. C'est la gestion administrative. Il n'y a rien d'autre. Les professeurs sont excellents. Les cours dispensés le sont dans de bonnes conditions. Les adhérents sont contents de ce qu'ils reçoivent comme prestations. Il y a un problème de gestion administrative. Nous allons essayer de le régler. Ce n'est pas d'un coup de baguette magique. On a l'année pour se mettre dans une configuration qui nous permette en septembre d'assurer une rentrée dans de bonnes conditions.

Mme MUNZER.- Je voulais ajouter un point. Pour parler de l'enseignement dispensé au conservatoire et de son niveau, et pour répondre à Mme DEBAECKER, les professeurs ont tous déjà des diplômes d'Etat, donc des DE, ou alors ils ont reçu des médailles d'or ou des premiers prix. Une directive européenne valide ce genre d'acquis pour enseigner. Ils ont tout ce qu'il faut à l'exception d'une personne qui se trouve être une dame assez âgée, qui est professeur depuis très longtemps. En fait, nous ne donnerons ni son nom ni son âge.

M. le Maire.- C'est Mme MUNZER qui dit qu'elle est assez âgée.

(Rires)

Simplement, on peut la recruter au degré d'assistant. Tout à l'heure, Mme GASTINE vous en parlera. On n'a pas de problème sur ce genre de chose.

M. le Maire.- Je voudrais que l'on finisse sur ce rapport parce qu'il y en a beaucoup d'autres qui vont aller plus dans le détail.

M. ARAZI.- Un petit mot à Mme DEBAECKER pour lui dire que l'on n'a qu'à demander un audit à Ernst & Young !

M. le Maire.- On peut plaisanter tous les soirs. Ne fustigeons pas Ernst & Young. C'est une très grande société qui fait un travail phénoménal. On n'instrumentalise pas Ernst & Young, s'il vous plaît.

M. FONTAINE.- Une observation de pure forme. Avant de voter la délibération, il faudra corriger l'article 1. On ne souhaite pas quand même que la municipalisation soit rétroactive. Il est écrit : à compter du 1^{er} février 2010.

M. le Maire.- C'est vrai, on a oublié de le corriger. C'est bien 2011. Merci Monsieur FONTAINE d'avoir rattrapé cela.

Cette première délibération confirme donc celle que nous avons prise il y a quelque temps c'est-à-dire confirmer la reprise en régie directe de l'activité du conservatoire au 1^{er} février 2011.

(Il est procédé au vote)

Je vous remercie.

11/4 – Modification du tableau des effectifs suite à la reprise de l'activité du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc

M. le Maire.- On arrive au tableau des effectifs avec modification de ce tableau.

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Bien. Y a-t-il des questions ? C'est le sujet le plus important puisque le coût en termes de masse salariale, vous l'avez vu...

Mme GASTINE.- J'ai oublié de dire combien cela coûtait. Le coût en termes de masse salariale inscrite au budget prévisionnel 2011 est de 567.226 euros.

M. ARAZI.- Eh oui, je vais revenir sur les aspects de budget. On voit un montant important de 567.000 euros. Or, selon les chiffres dont je dispose, je vois 353.000 euros.

Mme MUNZER.- C'est hors charges. Vous avez les charges, quatre lignes plus bas.

M. ARAZI.- Absolument, merci.

Mme MUNZER.- De rien !

(Rires)

Je précise, c'est un tableau que j'ai vu suffisamment de fois pour le connaître à peu près par cœur !

M. ARAZI.- Je trouve le décalage important. On arrive à 480.000 euros, donc une différence d'environ 80 ou 90.000 euros par an d'augmentation de masse salariale. C'est... ?

Mme MUNZER.- Simplement, dans ce chiffre on a en plus des provisions qui n'ont jamais été faites au conservatoire, notamment pour la retraite d'une personne, en plus évidemment des indemnités de licenciement prévues. On a donc un différentiel qui s'explique assez simplement.

M. ARAZI.- Pouvez-vous nous dire quel est le niveau de masse salariale ou plutôt l'augmentation par rapport à ce que nous avons comme volet au niveau associatif ?

Mme MUNZER.- Egal c'est-à-dire hors coût supplémentaire ?

M. ARAZI.- Sans tenir compte d'éventuels frais de licenciement, d'indemnités ou des choses de ce genre.

Mme MUNZER.- On calcule le pourcentage. C'est sensiblement la même chose. On est à moins de 5 % environ. On est à 500.000 euros environ.

M. le Maire.- Il y a un delta de 50 à 60.000 euros.

Mme MUNZER.- Dont les provisions.

M. le Maire.- Dont les provisions pour licenciement et retraite. Oui, parce qu'il y a un départ en retraite aussi. Ce n'est pas une année représentative. J'ai déjà dit tout à l'heure à dire que l'année 2011 ne sera pas représentative. Il faut à la fois reprendre et régler des problèmes qui n'affecteront le budget que cette année. C'est tout.

M. GEIB.- Vous confirmez que l'ensemble du personnel a été repris, hormis le directeur et la personne mise en retraite ? Et que les conditions de travail n'ont pas été modifiées globalement ?

M. le Maire.- Je laisse mes collègues répondre à ma place.

Mme GASTINE.- Non, les professeurs au 1^{er} février vont continuer à donner l'enseignement qu'ils donnaient ces derniers mois, jusqu'au 2 juillet puisque les professeurs travaillent pendant l'année scolaire et pas pendant les vacances. Mais pour eux, apparemment, il n'y a rien de changé sur le plan de leur enseignement.

Mme MUNZER.- J'ai oublié un détail qui n'en est pas tout à fait un. Les agents de la ville perçoivent un treizième mois. En conséquence, les assistants de musique, les professeurs de musique, entrant dans le régime ville, vont percevoir un treizième mois. Cela explique aussi les chiffres. Ce serait le seul delta qui sera réel et constant sur la masse salariale.

M. le Maire.- Tout cela sera précisé dans le projet de budget 2011. Nous sommes encore en train de discuter. Comme l'évoquait plus ou moins M. GEIB, au niveau du fonctionnement et du nombre d'heures réellement payées face au nombre d'heures réellement effectuées, nous avons une gestion à remettre en place. On a cru déceler des anomalies. Il y a aussi cet aspect des choses qu'il faut prendre en compte... On entre dans une gestion DRH traditionnelle, avec des compétences pour le fonctionnement. Combien y a-t-il de personnes dans la gestion ? Un morceau de directeur et deux secrétaires. C'est une véritable société. Vu le budget, ce n'est pas une petite association.

(Il est procédé au vote)

M. ARAZI.- Je m'abstiens pour toutes les délibérations, pour les raisons que j'ai indiquées.

M. le Maire.- Je serais obligé de vous le demander à chaque délibération.

Merci.

11/5 – Fixation du régime indemnitaire des agents relevant de la filière culturelle – secteur enseignement artistique

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

11/6 – Création d'une vacation au sein du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

11/7 - Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc : fixation des tarifs d'inscription, de location d'instrument et location de la salle Bach

(M. DEGRASSAT présente la délibération)

M. le Maire.- Merci.

M. GEIB.- Nous avons bien entendu votre déclaration tout à l'heure : pour 2011, vous étudiez la mise en place du quotient familial.

M. le Maire.- Nous étudions en 2011, pour voir si l'on peut l'appliquer à partir de septembre 2011, pour l'exercice 2012.

M. GEIB.- Nous aurions aimé lors de cette reprise, même si c'est fait rapidement, que le quotient familial soit mis en place immédiatement pour montrer que la municipalisation amène quelque chose de différent et que ce n'est pas une simple reprise.

M. le Maire.- Les personnes sont déjà inscrites.

M. GEIB.- Raison de plus.

M. le Maire.- On ne va pas leur rendre de l'argent.

M. GEIB.- Non, vous n'allez pas leur rendre de l'argent pour l'année mais on aurait déjà pu délibérer sur le fait que le quotient familial... Sinon, quand allez-vous nous présenter la prochaine grille avec le quotient familial ?

M. le Maire.- C'est avant que les gens ne s'inscrivent. Les personnes qui se sont inscrites, connaissent les tarifs. Elles les ont acceptés et ont payé leur cotisation. Ce que l'on souhaite, c'est proposer une grille qui permettra à des personnes qui ne sont pas actuellement au conservatoire, d'y entrer dans le cadre de 2011-2012. Fin juin, on peut

proposer quelque chose pour que les personnes le sachent avant les inscriptions et avant le Village des associations. On va y travailler.

Mme MUNZER.- C'est aussi une question de masse de travail. L'administration a déjà énormément eu à faire. Ce sont aux mêmes personnes de travailler cet aspect. Il y a vraiment besoin de récupérer des éléments que l'on n'a pas. Par exemple, qui sont les adhérents du conservatoire ? Quel prix paieraient-ils si l'on pratiquait le quotient familial ? Pour étudier justement, comme vous le disiez tout à l'heure. Cela va prendre du temps.

M. le Maire.- On ne change pas grand-chose. La plupart des adhérents ont payé sur ces bases. La grille est là. C'est pour le cas où il y aurait un désistement et une entrée que l'on a confirmé, dans le cadre municipal, les tarifs pratiqués jusqu'à présent.

Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Mme DEBAECKER.- Je ne veux pas être attaquée pour prise illégale d'intérêt puisque ma fille est inscrite. Donc, je ne prendrais pas part au vote. Je trouve cela idiot !

M. le Maire.- Vous n'êtes ni au bureau, ni au conseil d'administration.

Mme DEBAECKER.- Oui, mais je vote un montant que je devrai payer au prochain coup.

M. le Maire.- Libre à vous, si vous voulez vraiment.

Mme DEBAECKER.- Je n'ai pas peur de mon ombre, je plaisante. Je voterai pour.

M. le Maire.- Vous n'avez pas de responsabilité dans la gestion.

M. DELLMANN.- *(hors micro)* C'est un service public local.

M. le Maire.- C'est comme si les personnes autour de la table qui ont des enfants au restaurant scolaire, ne pouvaient pas...

11/8 – Règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc

(Mme MUNZER présente la délibération)

Mme MUNZER.- Si vous avez des questions, Mme GASTINE pourra répondre avec moi.

M. le Maire.- Il n'y a pas de remarque particulière.

(Il est procédé au vote)

11/9 – Exercice 2011 – Subvention exceptionnelle allouée en faveur de l'association Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc

(M. DEGRASSAT présente la délibération)

M. le Maire.- En ayant fait les comptes, en pensant que c'est suffisant cette année car il doit y avoir une liquidation...

M. DEGRASSAT.- Cela correspond à une demande formulée par le Trésorier.

M. le Maire.- Voilà. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

(Il est procédé au vote)

Mme MUNZER.- C'était simplement et rapidement pour remercier vraiment l'administration. Quand on a démarré cet été, ce n'était pas évident de tout faire en quelques mois, de recevoir tous les professeurs. Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier et qui nous ont soumis des éléments concrets. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration. Vous nous manquez à tous, à tous les élus qui participaient. C'était très chronophage.

Le dernier Bureau du conservatoire, je voudrais dire par honnêteté, a vraiment été très transparent avec nous, a vraiment travaillé en profondeur, a soulevé des points très problématiques au niveau de la gestion qui n'avaient pas été soulevés avant. La gestion du dernier bureau, puisqu'on en parlait avec Mme DEBAECKER, n'est pas du tout la pire, voire la meilleure. En tout cas, de l'expérience que j'ai eue depuis

mars 2008. C'est vraiment avec le dernier bureau que l'on s'est rendu compte de la situation et que l'on a pu avancer. Merci.

M. le Maire.- Bien. C'est le début d'un processus qui va permettre peut-être de changer la façon de gérer une structure très importante au plan culturel de la ville.

Nous allons aborder le rapport suivant.

11/10 – Contrat pour la réalisation d'une sculpture sur le thème d'une femme en tenue de travail à la manière italienne, au sein de la future résidence « la Petite Italie »

M. le Maire.- Nous avons souhaité faire en sorte que, dans un lieu qui représente l'histoire de nos concitoyens d'origine italienne, au-delà de l'aspect architectural et de l'organisation de l'espace au plan urbain, l'on érige, une sculpture monumentale pour symboliser l'histoire des Italiens à Nogent. Ils sont arrivés pour la plupart autour de 1860. Un certain nombre de familles, bien sûr, vivait du travail des hommes, qui étaient principalement des maçons. Ils ont travaillé sur le viaduc de Nogent, la gare de chemin de fer de l'Est et du Nord. Ils étaient installés notamment à Champigny, à Fontenay et au cœur de Nogent dans la rue Sainte Anne qui aujourd'hui a été restructurée. Juste en face « la Petite Italie », en cours de réalisation, a pour mission de créer une urbanisation plus élégante que celle de l'ancienne mairie qui avait été reprise par le centre de secours. Le projet va requalifier le centre-ville. En même temps, il était important de symboliser ce qu'étaient les Italiens au travers d'une femme italienne. Beaucoup de femmes, beaucoup de mères de famille, travaillaient dans des petites usines, situées rue Jacques Kablé et en centre-ville, notamment pour fabriquer des produits issus des métiers de la mode (chapeaux, vêtements, etc...). L'une des petites entreprises était ce que l'on appelait une plumasserie, on y reconditionnait des grandes plumes pour les chapeaux dans les années 1900. La plupart des ouvrières étaient des Italiennes.

Nous avons décidé cette commande, avec le promoteur par son choix, sinon nous aurions été obligés de lancer un concours. C'est une opération à caractère privé puisque c'est lui qui l'a choisie. En revanche, la ville s'impliquerait dans le processus pour que ce soit une sculpture à caractère public, sur un lieu public. Il vous est proposé un partenariat avec COGEDIM sur la base de ce qu'il vous est indiqué, à

savoir une sculpture pour laquelle l'artiste, une femme, recevra dans les 96.000 euros. La ville de Nogent apporterait une part en dessous de la moitié de l'opération, soit 41.000 euros T.T.C. Les deux montants sont T.T.C. C'est ce qu'il vous est proposé aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération.

Mme LAVIN.- Cela doit être une déformation professionnelle. Je voudrais, quand même, page 49 que l'on écrive une statue avec un "e " et non pas avec un "t". Vous le verrez, il y a au moins trois fois la statue, et à chaque fois avec un "t". C'est un peu gênant.

M. le Maire.- Merci, nous corrigerons.

Mme LAVIN.- Par ailleurs, je ne peux que me réjouir, étant moi-même amateur d'art, que la Ville ait une politique de statuaire monumentale. En revanche, je suis très étonnée qu'il n'y ait pas de concours. Vous venez d'indiquer que c'est le promoteur qui a choisi. Dans la mesure où la Ville finance une bonne partie de cette œuvre d'art, je trouve particulièrement choquant que l'on n'ait pas procédé à un concours. C'est classique, chaque fois que l'on fait intervenir des artistes. Je le regrette d'autant que cela aurait pu être une occasion d'animer la Ville en présentant les divers projets à la population.

Enfin, je me suis renseignée sur la côte de Mme CIBOT. Le prix est relativement surévalué aussi.

M. le Maire.- Mme CIBOT a des références.

Mme LAVIN.- Je les connais.

M. le Maire.- Elle est Nogentaise.

Mme LAVIN.- Je sais mais nous avons à Nogent, comme nous le savons tous, beaucoup d'artistes. On aurait pu faire un concours malgré tout.

M. le Maire.- Sans qu'il y ait eu de concours, il y a eu des contacts avec plusieurs artistes, qui ont été pris par la société COGEDIM. Les artistes en question, pour certains d'entre eux, étaient déjà pris sur certains dossiers ou ne se sentaient pas particulièrement stimulés par le cahier des charges qui était donné. Mme CIBOT a l'habitude de réaliser des sculptures monumentales.

Mme LAVIN.- Je sais, j'ai consulté son CV, elle a travaillé beaucoup pour la Ville de Nantes notamment. Elle a l'habitude de ce type de commandes. Je connais assez le milieu des artistes pour savoir que l'on ne refuse jamais de participer à un concours quand on est artiste. On a toujours besoin. Il y a assez d'artistes pour avoir envisagé l'idée de ne pas passer ainsi, surtout de laisser décider le promoteur alors que c'est nous qui en payons une bonne part. C'est choquant.

M. le Maire.- J'ai laissé, non pas décider le promoteur, mais laissé choisir.

Mme LAVIN.- Choisir, c'est décider.

M. le Maire.- Je ne suis pas choqué que le promoteur retienne une artiste comme Mme CIBOT, qui est Nogentaise et qui a derrière elle des réalisations particulièrement importantes. Vous avez parlé du bord de mer. Il y en a d'autres. Entre autres, un de Gaulle monumental.

Mme LAVIN.- Je l'ai vu.

M. le Maire.- L'art, vous savez, je ne dis pas : c'est bien ou c'est mal. Je dis : j'aime ou je n'aime pas.

Mme LAVIN.- Je ne dis ni l'un ni l'autre. Je fais juste remarquer que le milieu de l'art est un milieu qui a ses difficultés. Dès que l'on peut, on doit les mettre en concurrence au beau sens de ce terme.

M. le Maire.- Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Les maquettes seront présentées prochainement puisque le travail de cette artiste va se faire en portes ouvertes. Nous avons réussi à obtenir, puisqu'il appartient à l'un des partenaires de COGEDIM, qu'elle travaille sur sa sculpture à côté du marché (où il y avait Mabila avant) pour que les Nogentais puissent venir la voir travailler, notamment le samedi matin, voire le dimanche, pour que ce soit aussi une découverte de ce métier, de cet art, de cette dimension qui est à la fois technique et artistique.

M. ARAZI.- Je voulais dire que je partage complètement les deux réflexions de notre collègue Mme LAVIN, même si cela fait sourire à droite.

M. le Maire.- Pourquoi vous tournez-vous à gauche, si vous dites à droite ?

M. ARAZI.- Ma droite est bien là ! Ce sont, je pense, des éléments de principe, un peu comme ceux que j'évoquais tout à l'heure sur les aspects de budget. Plus nous aurons, en termes de principes, des éléments structurants, mieux c'est. Merci Madame LAVIN de cette remarque que je trouve tout à fait pertinente.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme HESLOUIN.- Je voudrais dire également que l'intervention de Mme LAVIN est intéressante. Il aurait été bien de proposer un concours, de faire participer le maximum d'artistes nogentais. On en a beaucoup, on a la chance d'en avoir beaucoup. Faire une exposition à partir des propositions qui auraient pu être faites, comme on a pu le faire de notre temps, c'était très "sympa". Je suis aussi très perplexe sur ce qui est proposé aujourd'hui et je souhaiterais que l'on revienne à un autre type de proposition.

M. NICOLAS.- Je partage les réflexions précédentes des collègues. Je m'abstiendrai parce que je trouve que le prix, même si la ville ne prend à sa charge que moins de la moitié du prix, 96.000 euros, à l'heure actuelle, dans une période de crise, cela représente plus de cinq années de la vie d'une classe moyenne. Tout cela, pour une sculpture. Ce n'est pas forcément opportun. Je m'abstiendrai.

M. le Maire.- A ce compte, on peut manger du pain sec et faire en sorte... Je ne comprends pas comment on peut évaluer la culture sur ce plan. Je ne comparerai jamais une pièce, un concert ou une œuvre d'art au salaire d'une personne qui, malheureusement pour elle, n'est pas dans la partie haute de la classe sociale. La sculpture est destinée à tout le monde, quel que soit le niveau social des uns et des autres. Nous essayons de faire en sorte d'intégrer, dans un projet, une sculpture monumentale. Tournez-vous dans la ville, vous verrez que c'est la première fois que nous intégrerons une sculpture monumentale dans un projet.

M. NICOLAS.- Un préposé des PTT est aussi utile qu'une sculpture. Ce n'est pas en matière d'utilité... C'est la COGEDIM qui a choisi. Je vous donne mon opinion.

M. le Maire.- D'accord, elle est respectable.

M. NICOLAS.- Je trouve cela très cher. Cela fait cinq années de la vie d'un préposé des PTT. La question que je me pose est : lequel est le plus utile ?

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas pour l'instant.

Tout ce que je souhaitais, c'était vous dire que notre négociation avec COGEDIM avait été dans ce sens. Lorsque nous avons commencé à parler de ce projet, je leur avais dit que je souhaitais une sculpture. Ils ont choisi un sculpteur. Quand vous appelez le 1 % pour certains projets, c'est celui qui paye d'abord qui choisit. Après, nous sommes intégrés dans le projet pour faire en sorte que ce soit plus grand, que ce soit en bronze, que ce soit quelque chose qui prenne bien sa place dans l'espace. Le plus qu'apporte la ville permettra d'avoir une sculpture de meilleure facture et de plus grande dimension.

Je note quand même les remarques des uns et des autres. On ne s'arrêtera pas là de toute façon. D'autres idées sont en train d'être étudiées. A l'occasion d'une commission des affaires culturelles que je souhaiterais tenir avant le mois de juin, d'autres projets seront examinés, notamment des projets qui continueraient dans la ligne de ce que vous aviez commencé en murs peints, etc., Deux ou trois endroits méritent un concours en matière d'habillage, de pignons aveugles, etc. On a aussi l'intention, dans un aménagement en centre-ville, de lancer un concours pour une fontaine. La Ville de Nogent est une ville dans laquelle il y a eu pas mal de sources. Le minimum serait d'amener un peu d'eau dans le centre-ville. Je pense, notamment, dans le cadre du projet du futur marché. Nous retiendrons alors vos propositions pour avancer sur la méthode que vous indiquez. Et puis, si vous trouvez des éléments pour que je puisse dire à Mme CIBOT qu'elle est chère, je suis preneur de l'information. Garantie !

Mme LAVIN.- Entendu.

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote)

M. ARAZI.- Je m'abstiens. Explication de vote : je suis favorable bien évidemment...

Mme DEBAECKER.- On aurait préféré qu'il y ait un concours. Donc, on s'abstient.

M. le Maire.- C'est noté.

11/11 – Convention avec l'opérateur Orange pour l'installation d'un relais de téléphone mobile sur l'immeuble de l'Hôtel de Ville

M. le Maire.- Je vous prie de m'excuser mais, en début de séance, j'ai oublié de vous dire, peut-être à cause de l'émotion concernant le souvenir de nos collègues qui nous ont quittés, que je retirerai ce rapport en vous proposant, dès que notre commission pourra se réunir, un processus qui reprendra sur les bases de ce que l'on avait déjà fait au niveau de l'Hôtel de Ville, un état des lieux dans les bâtiments à proximité de l'Hôtel de Ville. Une fois que ces mesures auront été faites et que l'on aura averti les riverains, on parlera de ce dossier. On le retire.

M. ARAZI.- Merci de cette information. Cela faisait partie de mes demandes lors de la commission des finances. Je suis heureux d'avoir été entendu.

M. le Maire.- Vous n'avez pas été le seul. Mais, c'est vous qui vous étiez exprimé en commission des finances. C'est vrai.

11/12 – Organisation du recensement général de la population – Fixation de la rémunération des agents recenseurs

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Il n'y a pas de questions sur ce dossier.

(Il est procédé au vote)

M. le Maire.- Madame GASTINE, nous sommes à l'unanimité pour votre dossier.

11/13 – Approbation de la convention de partenariat AVE Aide aux Vacances Enfants à passer avec la CAF du Val-de-Marne

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Je vous remercie.

11/14 – Avenant n°2 à la délégation de service public de la restauration collective avec la Société Avenance Enseignement et Santé

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Merci.

11/15 – Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale du Val-de-Marne 2010-2013

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce contrat que nous renouvelons tous les quatre ans ?

(Il est procédé au vote)

Je vous remercie.

11/16 - Convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? Comme ce sont deux jours différents, nous n'avons pas le même partenariat. Le deuxième partenariat est celui avec...

Mme THOME.- Avec le Centre de Secourisme.

M. le Maire.- Voilà.

(Il est procédé au vote)

11/17 - Convention avec le Centre de Secourisme de Nogent, Le Perreux, Bry pour la mise à place d'un dispositif prévisionnel de secours

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- C'est le même rapport mais pour le jour suivant avec l'autre partenaire.

(Il est procédé au vote)

11/18 – Conditions de participation aux sorties et voyages organisés par la Ville pour les seniors nogentais

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des commentaires ?

(Il est procédé au vote)

M. le Maire.- Merci.

11/20 – Modification de la délibération 10/201 relative à la modification du règlement intérieur du Centre Nogentais d'Initiative Sportive (CNIS)

(M. PASTERNAK présente la délibération)

Mme LAVIN.- Je me demandai si l'on ne pouvait pas moduler les tarifs en fonction des revenus soit des familles, soit des jeunes eux-mêmes. C'est un peu étonnant que ce soit pour tous le même prix, alors que les gens n'ont pas du tout les mêmes revenus.

M. PASTERNAK.- C'est 50 euros par trimestre.

Mme LAVIN.- Oui, j'ai bien vu mais pour certains, c'est beaucoup, pour d'autres c'est très peu. Ma question s'adresse à tout

le monde. Ne pourrait-on pas envisager... ? Si l'on veut intégrer toute la population par le sport, ce qui est une excellente idée, il faut peut-être que ce soit réalisable financièrement.

M. PASTERNAK.- Madame LAVIN, on va y réfléchir.

M. le Maire.- Je vous fais confiance pour nous le rappeler le moment venu. Merci.

(Il est procédé au vote)

11/21 – Reconduction des stages de secourisme pour adolescents et fixation de la participation des familles.

M. EYCHENNE.- Avant d'en venir au rapport, car je dois rapporter ce soir le dernier rapport concernant la jeunesse, je voulais dire simplement que j'ai pris beaucoup de plaisir pendant toutes ces années à participer entre autres à la création du service jeunesse sous votre impulsion, à l'animer depuis 2004 et également à travailler avec son équipe dynamique. Ce n'est donc pas ce soir sans une certaine émotion qu'une page se tourne. Je suis heureux de passer le témoin à mon collègue Bernard RASQUIN qui, j'en suis sûr, saura le développer.

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Je voudrais en marge du rapport signaler que j'ai appris dans l'après-midi que la pharmacie qui est à côté de l'Hôtel de Ville, dans la Grande Rue, va s'équiper la semaine prochaine d'un défibrillateur. Je leur ai dit qu'ils seront contactés pour faire partie du réseau, sur nos documents, pour que l'on puisse l'annoncer. Nous avons actuellement combien d'équipements ? Il faut dire que l'on ne s'en est pas beaucoup servi !

Mme LETOUZEY.- C'est parfait. Heureusement ! Dans les lieux publics, mairie, stades, tous les lieux sportifs...

M. le Maire.- Scène Watteau ?

Mme LETOUZEY.- Non. Deux sont « sous le coude ». Ils seraient mis en extérieur au marché et à la Scène Watteau.

M. le Maire.- D'accord. Il y en aura un de plus à la pharmacie située dans la Grande Rue Charles de Gaulle.

Mme LETOUZEY.- Mais ils ont l'intention de le mettre en extérieur ?

M. le Maire.- J'ai simplement dit que vous alliez prendre contact avec eux.

Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

11/19 – Fixation des tarifs de partenariat événementiel

M. le Maire.- J'ai oublié parce que c'était une petite ligne en bas de la première page, la fixation des tarifs de partenariat événementiel.

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ? En réalité, on reconduit.

Mme MUNZER.- Tout à fait.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

11/22 – Création d'un comité d'éthique pour le suivi de l'exploitation du réseau vidéo protection

M. le Maire.- J'avais pris ce rapport en attendant que M. EYCHENNE soit confirmé dans sa position. Mais, comme c'est lui qui a commencé les démarches vis-à-vis de cette création, je vais lui laisser expliquer ce qu'est ce projet. Sachant que, vous l'avez vu dans la délibération, j'ai pris contact avec M. Olivier ECHAPPE, Magistrat, qui accepte d'en assurer la présidence.

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- La composition est très claire. Nous contacterons les conseils de quartier et Monsieur HIRT, pour qu'ils nous désignent trois représentants. A la limite trois fois deux. En fait, on regroupe les quartiers deux par deux pour avancer sur trois. Quand on dit deux personnes compétentes, ce sont des personnes qualifiées. On trouvera le moment venu à qui s'adresser. Cela peut être des techniciens, des personnes qui suivront le fonctionnement, et bien sûr ceux qui sont directement concernés, c'est-à-dire, les représentants de la police nationale et de la police municipale, le Directeur général des services techniques en charge de l'installation, le Directeur général des services. Et trois élus de la majorité et deux élus de l'opposition.

Mme LAVIN.- Je voudrais connaître la différence entre deux personnes compétentes et les intervenants extérieurs.

M. GEIB.- (*hors micro*) Ils ne sont pas compétents, ceux-là !

M. le Maire.- Non, cela n'a rien à voir. Les intervenants extérieurs ne font pas partie de cette structure. On a voulu indiquer que l'on pourrait inviter à cette réunion des personnes qui pourront, etc.

Mme LAVIN.- Ils ne feront pas partie du comité de façon permanente.

M. le Maire.- Non, pas permanente. On peut changer en fonction des sujets.

Alors, on va élire les trois élus de la majorité et les deux élus de l'opposition. On va décider de qui siègera.

M. GEIB.- Je voulais faire un petit complément d'information. Déjà, je voulais vous remercier d'avoir mis en place un comité d'éthique comme cela a été demandé par l'opposition. Je vois que, parfois, nous sommes écoutés et entendus. En revanche, je rappelle toujours que le terme vidéo protection est impropre. A force de changer les mots, on finit par en perdre le sens de la langue française. Nous parlerons plutôt de vidéo surveillance parce qu'une vidéo n'a jamais protégé personne.

M. le Maire.- Dans les textes, c'est ce terme qui est utilisé. Même pour vous faire plaisir, je garderai les termes des textes de

façon à ce que l'on s'y retrouve. Avec vidéo surveillance, je n'aurais peut-être pas obtenu autant de subventions.

Qui souhaite intervenir ?

M. ARAZI.- Une remarque. Vous nous envoyez en tant qu'élu des statistiques qui concernent les délits.

M. le Maire.- Vous l'avez remarqué, quand même !

M. ARAZI.- Quand on reçoit des choses, je vous en donne acte. J'ai un élément de préoccupation. Nous recevons ces statistiques. Je suis sollicité par un certain nombre de Nogentais depuis quelques jours, qui me font remonter et je pense qu'ils vous l'ont fait aussi, puisqu'ils m'ont dit vous avoir écrit, le fait qu'ils vont à la police nationale, ils veulent déposer plainte et ils n'y arrivent pas. On leur a refusé la possibilité de déposer plainte. Je voulais savoir si vous aviez vu ce problème. Ils m'ont dit ne pas avoir eu de réponse. Est-ce quelque chose qui est lié, on en a beaucoup parlé, aux effets statistiques ? Veut-on limiter ? J'aimerais bien là-dessus un éclaircissement. Je pense aussi qu'il faut donner cet éclaircissement aux Nogentais. Je me suis renseigné auprès de la police municipale et de la police nationale qui m'ont confirmé les faits.

M. le Maire.- Je vois de qui vous parlez. Je tiens à vous dire que nous avons conseillé entre autres à l'une des personnes d'écrire au Procureur de la République avec le soutien de la Ville, pour que cela ne se reproduise pas. J'ai demandé au commissaire de police de me faire un point sur le sujet. Cela n'est pas la première fois que le cas se présente. Nous sommes en relations avec les personnes en question pour les accompagner dans leur démarche, de toute façon.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, nous avons effectivement, il y a un an, demandé un comité d'éthique, une charte d'éthique. Les choses se mettent en place. On ne va pas protester par rapport à cela, au contraire. On est plutôt content que les choses soient conformes à nos demandes. Une troisième demande avait été faite. Ce sont aussi les statistiques de la police qui renforcent cette demande. On voit régulièrement ces statistiques mais l'on peut se poser une question. Le système est-il implanté conformément à la délinquance ? Il y a un an, on vous avait demandé la cartographie de la délinquance pour voir si l'implantation des caméras était à peu près faite par rapport à la délinquance de l'époque. Vous nous aviez dit que oui, mais vous n'avez

pas voulu nous donner la cartographie. Il serait intéressant, au moins au niveau du comité d'éthique, qu'il y ait un suivi régulier entre la cartographie des délinquances constatées dans les différentes statistiques de la police et l'implantation des caméras, pour vérifier qu'il n'y a pas un contournement du dispositif et que le dispositif de vidéo surveillance ne provoque pas des glissements de délinquance sur d'autres zones.

M. le Maire.- Bien évidemment, l'implantation des caméras, en tout cas dans ces deux premières phases, est fonction des sites sur lesquels il y a le plus de vols avec violence, de trafics de drogue, d'agressions vis-à-vis des jeunes collégiens. A priori, vous le savez, il n'y a pas de mystère, en dehors des cambriolages qui sont répartis harmonieusement dans certains quartiers particuliers de la ville, mais qui touchent tous les quartiers quand même d'une façon ou d'une autre, les faits dont on parle, les faits avec violence, sont sur des sites que n'importe lequel de nos concitoyens peut imaginer. Ce sont les gares, les abords des commerces, les abords des équipements sportifs et les abords des groupes scolaires. Je ne veux pas stigmatiser les personnes et encore moins les quartiers. Ce qui est certain, c'est que ces documents seront quand même examinés par le comité d'éthique. On pourra en parler à ce moment-là, avec tout de même une recommandation qui est celle d'en tenir compte dans nos débats, dans les échanges au sein du comité d'éthique, mais pas forcément de dire : à tel endroit, il y a tel type de fait, et puis cela s'est reproduit trois fois.

En réalité, les secteurs touchés pas la délinquance et par ces faits sont à 90 % ceux que vous pouvez imaginer vous-même. Ce n'est pas dans les quartiers résidentiels que l'on a plus de d'agressions, sauf à certaines heures de la nuit quand des personnes rentrent chez elle et que l'éclairage public n'est pas assez puissant. Le reste du temps, ce que nous avons à déplorer depuis deux ans, c'est une augmentation d'abord des cambriolages. Nous avons des corrélations avec cette augmentation dont on pourra parler. Le deuxième point, ce sont les vols avec violence qui sont surtout réalisés par des personnes de moins de 30 ans, pour ne pas dire plus jeunes, dans des lieux comme ceux que j'indiquais tout à l'heure. L'ensemble du dispositif pourra être examiné. C'est aux côtés du magistrat qui a accepté de travailler avec nous et de M. EYCHENNE, qui assurera la vice-présidence de ce comité, que les réflexions se feront.

Une information que je vous donnerai dans très peu de temps, comme je le fais depuis quelque temps quand je reçois les statistiques de la police nationale, sur l'année 2010 nous avons eu une baisse de 10 % des faits constatés, mais une augmentation sur les deux points que je viens d'indiquer tout à l'heure, c'est-à-dire, les cambriolages et les vols avec violence. C'est l'un des sujets qui est le plus difficile à traiter et qui ne concerne d'ailleurs pas que Nogent. Les villes voisines sont au même niveau que nous.

Nous avons à élire trois élus de la majorité et deux élus de l'opposition pour ce comité. Comme je n'ai pas posé la question avant la séance, pas plus à l'opposition qu'à la majorité, vous allez vous déclarer. Nous allons choisir ensemble les participants à ce comité.

M. GEIB.- Pour notre groupe, on présentera
Mme LAVIN.

M. le Maire.- D'accord.

Chez vous, Madame DEBAECKER ?

Mme DEBAECKER.- Oui.

M. le Maire.- Et chez nous, êtes-vous chez nous,
Monsieur ARAZI ?

(Rires)

La question reste ouverte !

M. ARAZI.- Je pense qu'elle est d'autant plus ouverte... C'est une bonne question. J'ai noté un certain nombre de choses ce soir. Les Nogentais aussi. Il me semble qu'en mars 2008, on a gagné cette élection ensemble.

M. le Maire.- Allez, recommencez l'histoire !

M. ARAZI.- Je recommencerai. Les faits sont têtus.

M. le Maire.- Vous avez vu le sujet ?

M. ARAZI.- Il ne me semble pas que vous ayez gagné cette élection avec Mme DEBAECKER. Je vais redire, je redirai et je le redirai : nous avons gagné cette élection ensemble. Que cela vous plaise ou pas.

M. le Maire.- Ce n'est pas ainsi qu'il faut prendre le problème. Vous n'avez pas la même arithmétique que moi. Le sujet n'est pas là, Monsieur ARAZI. Vous avez levé la main, vous êtes candidat, on note votre candidature.

M. ARAZI.- Pour la majorité.

M. le Maire.- C'était de la provocation de ma part.

Quels sont les deux autres élus qui accepteraient de participer à ce comité ? Mme MARTINEAU, M. ARAZI et M. PASTERNAK.

Si vous en êtes d'accord, plutôt que de faire des votes individuels, nous votons cette liste.

(Il est procédé au vote)

Cette liste reçoit notre soutien, nos suffrages. Ils composeront donc la première réunion de ce comité. Sachant que nous attendons, Monsieur HIRT, que les conseils de quartier nous délèguent trois élus.

M. HIRT.- Absolument, l'information a déjà circulé officieusement au sein des conseils de quartier mais j'attendais que la délibération soit prise pour le faire officiellement.

M. le Maire.- Très bien. On prend comme objectif pour la réunion, le prochain CLSPD qui doit se réunir quand ?

M. EYCHENNE.- On n'avait pas forcément de date. On voulait le faire en février. Il n'y a pas de date arrêtée.

M. le Maire.- On aurait pu, à l'occasion de cette réunion, inviter le comité d'éthique pour qu'il prenne ses marques ce jour là, quitte après à ce que chacun évolue séparément. Les travaux du comité d'éthique seront parfois présentés au comité de suivi de prévention et de lutte contre la délinquance. On vous convoque le plus rapidement possible pour le mettre en place.

11/23 – Remplacement de deux délégués de la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne

M. le Maire.- Pour l'instant, j'ai reçu la candidature de M. DEGRASSAT qui a accepté de prendre une compétence à la Communauté d'Agglomération, notamment, celle qu'exerçait notre collègue M. MAUDRY dans le développement économique et de l'emploi. Cela veut dire que M. DEGRASSAT va abandonner, pas trop vite, c'est ce que j'ai compris avec Mme NATAF et M. HIRT, les associations, la vie associative, pour prendre en totalité la délégation au niveau de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de la fonction qu'occupait notre collègue.

Et j'ai proposé à M. HIRT, dans le cadre de sa délégation démocratie locale et conseils de quartier, de prendre la suite de la fonction vie associative en associant démocratie locale, avec comme conseiller déléguée l'une de nos collègues qui est particulièrement active dans ce domaine et qui conduit les travaux de cette délégation depuis maintenant le début du mandat, je pense à Mme NATAF.

Comme première candidature, je propose M. DEGRASSAT. En ce qui concerne les autres candidatures, pour montrer que même s'il y a des adjoints masculins autour de moi, l'on pourrait ajouter du féminisme à la Communauté d'Agglomération. Nous avons une femme et M. GEIB a pris sa place. Sans complexe d'ailleurs ! On a baissé le taux féminin à la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération suppose de la présence, du travail notamment dans le cadre des commissions. Je pense notamment à certains d'entre nous qui, déjà membres de la Communauté d'Agglomération, sont amenés à siéger dans les commissions d'appel d'offres et dans l'ensemble des commissions. C'est une responsabilité, quand on l'accepte, qui suppose une présence. Comme nous ne sommes pas nombreux, lorsque quelqu'un est absent cela met en cause le fonctionnement des commissions. Souvent, on m'a appelé au secours.

Y a-t-il des préférences à droite pour ne pas augmenter trop le poids de la gauche sur la Communauté d'Agglomération ? J'ai vu notamment Mme DEBAECKER qui serait peut-être candidate.

Mme DEBAECKER.- Oui, je serai candidate parce que d'abord cela m'intéresse, parce que je l'ai créée avec M. CARREZ au début. Donc, cela m'intéresserait bien. S'il y a une place pour la minorité, je veux bien y aller.

M. le Maire.- Que voulez-vous dire ?

Mme DEBAECKER.- Je n'irai pas en tant que femme !

(Rires)

M. le Maire.- Bien. Monsieur ARAZI, voulez-vous prendre la parole ?

M. ARAZI.- Non.

M. le Maire.- Je tiens à vous dire que je n'ai rien contre une candidature supplémentaire de la minorité. On en parlait récemment avec M. CARREZ, nous n'avons qu'une opposition de gauche à la Communauté d'agglomération. Avoir une minorité de droite et de gauche me semble équilibré. Par conséquent je ne serai pas contre d'accepter de mettre aux voix ces deux candidatures. On doit les faire individuellement.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je ne corresponds pas au bon descriptif que vous avez fait mais je candidate également.

M. ARAZI.- Dans ces conditions finalement, moi aussi...

(Rires)

Puisque l'on est dans les alliances ou les mésalliances, je vais aussi me présenter.

M. le Maire.- Je trouve que vous plaisantez sur des choses beaucoup trop sérieuses. Oui, parce que j'ai connu des difficultés. C'est le Président de la Communauté d'agglomération qui vous parle. J'ai connu beaucoup de difficultés à gérer, dans mon mandat précédent de la Communauté d'agglomération, la présence de la plupart des personnes parce qu'elles avaient pris des responsabilités qu'elles ne pouvaient pas tenir. En plus du fonctionnement de la vie municipale, c'est un plus dans la mesure où nous avons déclenché des projets. Cela suppose une présence très importante. Moins importante qu'au niveau municipal mais

suffisamment pour supposer que vos agendas et calendriers vous le permettent. Vous êtes candidat. On va choisir. En tout cas pour moi, si j'avais à donner mon avis, je trouve intéressant d'avoir les deux minorités représentées à la Communauté d'Agglomération. Avec M. CARREZ, nous ferons la même chose côté Le Perreux. Voilà, c'est tout. Je trouve qu'en plus, sans vanter les mérites de Mme DEBAECKER avec qui j'ai eu des tensions plus qu'importantes qu'avec aucun d'entre vous ici, je considère qu'elle a été à la fondation de la Communauté d'agglomération avec M. CARREZ, et comme nous sommes en train de travailler à l'élargissement de cette Communauté d'Agglomération, qu'elle puisse être présente dans ces débats à la Communauté d'Agglomération avec M. GEIB ne me dérange pas, bien au contraire.

Donc, nous avons quatre candidatures...

M. ARAZI.- Juste une remarque.

M. le Maire.- Laissez-moi quand même conduire le débat. Vous avez dit que vous étiez candidat ; j'ai noté que vous étiez candidat. C'est tout.

J'ai donc comme candidat : M. DEGRASSAT, M. GILLES, M. ARAZI et Mme DEBAECKER. On va voter séparément pour les deux postes.

M. ARAZI.- Excusez-moi, mais je voulais faire une remarque.

M. le Maire.- Vous me laissez finir, s'il vous plait. Il n'y en a que pour vous, Monsieur ARAZI, ce soir ! Je voudrais terminer ma présentation de ce vote.

On va faire la chose suivante. Vous mettrez sur le même bulletin, dans l'ordre, les personnes qui ont vos préférences. Ce sont les deux premières qui ont reçu le plus de voix, qui pourront être élus.

Mme DEBAECKER.- Si je puis me permettre, ce sera plus facile de compter à la fin s'il y a deux bulletins différents. On accumulera l'un, puis l'autre.

Mme MUNZER.- Si on les met dans la même urne...

Mme DEBAECKER.- S'ils sont sur le même...

M. le Maire.- Donc, on vote deux fois, c'est mieux parce que M. DEGRASSAT voudrait être élu, lui aussi ! On va voter une fois pour le premier poste, une fois pour le second poste. C'est tout. Cela ne veut pas dire que les candidats ne peuvent pas être les mêmes.

Mme DEBAECKER.- Dans mon idée, il y a un "truc" qui ne va pas. Cela voudrait dire que quelqu'un pourrait mettre deux fois la même personne. Cela n'aurait pas de sens. Il faudra mettre sur le même papier deux noms différents.

M. le Maire.- C'est ce que je pense. Pas un ordre mais au moins deux noms différents. Tout bulletin qui aura deux noms sera acceptable. Si c'est deux fois le même nom, il est nul.

Monsieur ARAZI, vous vouliez vraiment dire quelque chose. Vous n'êtes plus candidat ?!

M. ARAZI.- Je suis toujours candidat. J'ai une remarque. La règle qui était au sein de la Communauté d'Agglomération, valait pour Le Perreux. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, elle vaut aussi pour Nogent. C'est qu'il y avait un représentant de l'opposition.

M. le Maire.- Il se trouve qu'elle change.

M. ARAZI.- Donc, on acte officiellement...

M. le Maire.- Elle n'est pas écrite.

M. ARAZI.- Elle a été évoquée à de multiples reprises. Il se trouve que j'ai été membre de la Communauté d'Agglomération.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI...

M. ARAZI.- Excusez-moi, vous venez de me donner la parole...

M. le Maire.- Vous est en train de raconter une histoire que vous ne connaissez pas. Dans le dernier mandat, il y avait deux personnes de l'opposition à la Communauté d'Agglomération : Mme LAHMER et une personne issue de l'équipe de Mme DEBAECKER. Nous avons deux personnes issues de l'opposition. Il y a eu un changement ensuite. La logique a été une fois ce que l'on applique actuellement et une

fois ce que je voudrais que l'on applique. Ce n'est donc pas une règle écrite.

M. ARAZI.- Vous permettez que je termine ma remarque ?

M. le Maire.- Vous n'allez pas changer les règles alors que ce n'est pas à vous de décider.

M. ARAZI.- Je voudrais finir ma remarque.

M. le Maire.- Pourquoi, vous contestez que l'opposition soit... ?

M. ARAZI.- Non. Je voudrais que l'on prenne acte ce soir mais de manière plus claire. Pourquoi ne pas dire clairement ce que tout le monde entend, c'est-à-dire, un rapprochement clair entre vous-même et l'équipe de Mme DEBAECKER.

M. le Maire.- N'importe quoi !

(Brouhaha)

Mme DEBAECKER.- Ne vous exprimez pas à la place des gens. Laissez-les vivre !

M. ARAZI.- Je voudrais bien...

M. le Maire.- Je ne vous laisse pas parler, Monsieur ARAZI. Vous êtes en train de raconter des histoires qui n'existent pas. Plutôt que de vous posez cette question, demandez-vous pourquoi, expliquez-moi publiquement pourquoi c'est vous qui vous éloignez ?

M. ARAZI.- Je suis dans la sphère publique.

M. le Maire.- Je ne vous ai pas demandé de vous éloigner. C'est vous qui le faites. Vous avez des intentions et des prétentions qui dépassent vos capacités.

M. ARAZI.- Non, Monsieur le Maire. C'est votre droit...

M. le Maire.- Je vais finir par dire ce que d'autres pensent à ma place. Cela suffit ! Ce genre de déclaration, je ne peux pas l'accepter.

M. ARAZI.- C'est votre droit et vous avez la possibilité de faire tout ce que vous voulez. Je souhaite acter ce soir, et que ce soit clair pour les Nogentais, que vous allez...

M. le Maire.- Vous n'avez pas à me donner de consignes.

M. ARAZI.- ... que vous changez vos alliances. Voilà, les choses sont claires.

M. le Maire.- Je n'ai pas à recevoir de consignes de vous !

M. ARAZI.- Ce n'est pas une consigne, c'est un constat.

M. le Maire.- Et mon alliance avec vous, que me rapporte-t-elle ? "Vachement" intéressant comme résultat !

M. ARAZI.- Nous verrons.

M. le Maire.- Je peux vous dire que je vis d'une façon totalement sereine avec vous. C'est formidable ! Et vous me rappelez tout le temps que je dois mon élection à M. ARAZI. Moi, cela me rend très modeste au fil des mois et des semaines !

Nous votons.

(Il est procédé au vote à bulletin secret - M. RASQUIN et M. PEREIRA procèdent au dépouillement)

M. le Maire.- M. DEGRASSAT et Mme DEBAECKER siégeront donc à la Communauté d'Agglomération. On vous "implantera" au sein de la Communauté d'Agglomération lors du prochain conseil de la Communauté d'Agglomération. Je proposerai à M. DEGRASSAT de prendre la vice-présidence chargée du développement économique et de l'emploi.

Je vous remercie.

11/24 – Adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération EST-ENSEMBLE

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- A-t-on une idée du nombre d'habitants sur l'ensemble ?

M. FONTAINE.- 300.000 habitants. C'était très important. Je vous recommande de voter pour cette adhésion.

M. le Maire.- En plus, cela nous bénéficie. L'arrivée de 300.000 habitants, ce n'est pas neutre dans le SEDIF.

M. FONTAINE.- Le retour.

M. le Maire.- C'est vrai, c'est le retour.

Il faut savoir que progressivement, nous allons arriver en fait à une intercommunalité qui structurera de plus en plus la métropole. L'objectif poursuivi est d'arriver à des communautés d'agglomération de 3 à 400.000 habitants sur des territoires homogènes, pour avoir des stratégies territoriales un peu plus intelligentes que celles qui consistent à rester dans son pré carré en pensant que tout se passe là et que l'on n'a pas à partager avec les voisins. C'est pour cela que j'ai commencé, à la fin de l'année, des démarches pour élargir notre Communauté d'Agglomération. Nous avons fait un grand pas puisque l'on était une dizaine de communes autour de la table. Une ou deux hésitent encore. Je ne désespère pas de les amener un jour ou l'autre à la position de créer avec nous une communauté d'agglomération plus large. Les villes avec lesquelles nous discutons, Fontenay-sous-Bois d'abord, Rosny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Villiers, Champigny, Bry. Si nous avions Fontenay qui est demandeur, on pourrait avoir Vincennes et Saint-Mandé. Autrement dit, ce pôle représenterait 370.000 habitants et permettrait, sur un territoire comme celui-là, d'avoir une coordination de nos actions, notamment en matière de développement économique, d'emploi et surtout d'environnement. Il y a des personnes ici qui ont travaillé sur tout ce qui étaient les SAGE c'est-à-dire une approche du cours d'eau et de sa protection. C'est terrible, il y a un SAGE par commune. Cela veut dire que le cours d'eau va être découpé en tranche, comme si l'on pouvait isoler une partie du fleuve, la traiter d'une façon et

traiter la partie amont ou aval d'une autre façon. On a vraiment besoin de jouer un peu plus collectif.

Je vous remercie.

(Il est procédé au vote)

11/25 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

Je vous souhaite une bonne soirée, pour ce qu'il en reste en tout cas !

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne